



Rapport 2025

LOI ENERGIE-CLIMAT, ARTICLE 29

Cadre réglementaire

Article 29 de la loi Energie Climat n° 2019-1147 du 08/11/2019.

Décret d'application n° 2021-663 du 27 mai 2021.

Articles L533-22-1 et D533-16-1 du Code Monétaire et Financier.

Guide professionnel AFG/Deloitte sur la loi Energie Climat

Préambule

L'article 29 de la LEC (Loi Energie Climat) annule et remplace les dispositions de l'article 173 de la Loi de transition Energétique et cherche à coordonner la réglementation française avec les règlements européens SFDR et Taxonomie. Il modifie les articles L.533-22-1 et D.533-16-1 du Code Monétaire et Financier.



1-	Démarche générale de la société de gestion	4
A.	Prise en compte des critères ESG	4
B.	Reporting ESG	5
C.	Liste des produits	6
D.	Prise en compte des critères ESG dans l'attribution de mandats de gestion.....	8
E.	Engagements et partenariats de Palatine Asset Management	8
2-	Moyens internes attribués à l'ESG	9
A.	Moyens financiers, humains et techniques	9
	Moyens humains	9
	Moyens techniques	9
	Moyens financiers	10
B.	Développement des moyens internes attribués à l'ESG.....	10
3-	Démarche de prise en compte des critères ESG dans la gouvernance de la société de gestion ..	11
A.	Composition des instances de gouvernance	11
B.	Politique de rémunération.....	11
C.	Intégration des critères esg dans le règlement interne des organes de gouvernance	12
4-	Stratégie d'engagement	13
A.	Périmètre	13
B.	Politique de vote	13
C.	Bilan de la stratégie d'engagement	16
D.	Bilan de la politique de vote	20
E.	Décisions prises en matière de stratégie d'investissement.....	23
5-	Informations relatives à la taxonomie européenne et aux combustibles fossiles.....	24
A.	Part des encours alignés à la taxonomie de l'UE	24
B.	Part des encours exposés aux combustibles fossiles.....	25
6-	Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris.....	26
A.	Objectifs d'alignement sur l'accord de Paris	26
	Objectifs court terme - 2022 / 2024.....	26
	Objectifs moyen terme – 2025 / 2030	27
	Objectifs de long terme – 2030 / 2050	28

B.	Méthodologie utilisée	28
C.	Résultats	29
D.	Utilisation des indices de référence « Accord de Paris » pour les fonds indiciels	30
E.	Rôle et usage dans la stratégie ESG	30
F.	Changements liés à la stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris	30
G.	Actions de suivi	31
H.	Fréquence de l'évaluation	31
7-	Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité	32
A.	Respect des objectifs de la convention sur la biodiversité (1992)	32
B.	Contribution à la réduction des principales pressions sur la biodiversité	32
	Objectifs de court terme	32
	Objectifs de moyen terme	33
	Objectifs de long terme	34
C.	Mesure de l'empreinte sur la biodiversité	34
8-	Démarches de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques	37
A.	Identification, évaluation et priorisation des risques ESG	37
B.	Description des principaux risques	40
C.	Fréquence de la revue du cadre de gestion des risques	42
D.	Plan d'action pour la prise en compte des risques ESG	42
E.	Estimation quantitative de l'impact des risques ESG	43
F.	Evolution des choix méthodologiques	45

A. PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG

En 2025, Palatine Asset Management a réaffirmé sa position de boutique de gestion premium fortement engagée dans l'ESG (environnementale, sociale et de gouvernance). Face à un environnement réglementaire de plus en plus contraignant en matière d'ESG (taxonomie, SFDR, MIFID, etc.), nous avons continué à renforcer notre processus de gestion pour aligner nos portefeuilles avec un haut niveau d'exigence en matière de durabilité. La gestion des fonds repose sur des binômes de gestion favorisant une vision croisée, des dimensions financières et extra-financières des portefeuilles. L'équipe de gestion est soutenue par une équipe dédiée de deux analystes ESG, garantissant une intégration rigoureuse de ces enjeux à chaque étape de nos décisions d'investissement.

En 2025, nous avons poursuivi le déploiement de notre expertise sur le pilier Social de l'ESG. En complément de notre savoir-faire environnemental historique avec Palatine Planète, notre stratégie axée sur l'Emploi durable, incarnée par le fonds Palatine Europe Sustainable Employment, est désormais un axe de développement majeur et un différenciant clé de notre offre. En réponse aux défis et à l'urgence des enjeux climatiques, la finance durable s'est développée et structurée ces dernières années chez les investisseurs en se concentrant d'abord sur le E de l'Environnement. Cependant, chez Palatine Asset Management, nous sommes également convaincus de l'impact positif d'une gestion sociale de qualité, et de l'emploi en particulier dans la création de valeur économique à long terme. Une gestion sociale de qualité est essentielle non seulement pour le bien-être des employés, mais aussi pour la performance globale de l'entreprise. Elle contribue à renforcer l'engagement des employés, à améliorer la satisfaction au travail, à réduire le turnover et à favoriser une image positive de l'entreprise au sein de la société. En somme, elle est perçue comme un investissement stratégique qui peut générer de la performance financière à long terme. De plus, rendre l'économie plus verte ne pourra pas se faire aux dépens de la question sociale. C'est tout l'enjeu de la « transition juste ». La crise sanitaire du Covid-19 a accentué la nécessité d'intégrer davantage les questions sociales dans les décisions financières, soulignant que le capital humain est la ressource naturelle la plus importante d'une entreprise.

L'analyse ESG de Palatine Asset Management se concentre sur la gestion des risques en matière de durabilité (mesure des risques physiques, de transition, ...) ainsi que sur la gestion des principales incidences négatives des investissements sur les facteurs de durabilité (politique d'exclusion du charbon thermique, des armes prohibées, des entreprises controversées, application d'un filtre ESG...). Cette analyse est intégrée dans nos portefeuilles via des politiques d'exclusion et de sélectivité ESG, complétant ainsi l'analyse financière.

A la fin de l'année 2025, notre offre de produits d'investissement responsable comptait 15 fonds article 8 et un fonds article 9 (Palatine Europe Sustainable Employment) au sens du règlement européen SFDR. Par ailleurs, 4 fonds détenaient le Label ISR.

Notre approche est une gestion de conviction qui allie performance et responsabilité, en s'appuyant sur des thèmes d'avenir comme la transition énergétique, la démographie et la digitalisation. Nous nous engageons de manière transparente. Palatine Asset Management est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) depuis 2019 et a obtenu une notation de 4 étoiles sur 5 dans

3 des 5 modules d'évaluation de cet organisme, et de 5 étoiles sur 5 dans les 2 derniers modules. Nous sommes aussi membre de la commission Investissement Responsable de l'AFG et nous adhérons au code de transparence AFG-FIR-Eurosif pour les fonds ISR ouverts au public. Notre politique d'engagement vise à pousser les entreprises vers une démarche de progrès, via une politique de vote intégrant les considérations ESG (en partenariat ISS Governance), un dialogue avec les entreprises et un engagement collaboratif avec la Workforce Disclosure Initiative (WDI). Depuis 2022, nous avons également systématisé l'industrialisation de nos reportings ESG et Palatine Asset Management publie un certain nombre d'indicateurs sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance pour l'ensemble des OPC articles 8 et 9 au sens de la réglementation SFDR. La contribution des portefeuilles aux Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU est également calculée. Un Comité ISR (composé du Directeur Général, de la RCCI, de la Responsable des investissements, des analystes ESG et de gérants) se tient mensuellement et aborde toutes les questions stratégiques concernant la gestion ISR.

Investir dans des entreprises plus durables, plus justes, qui se soucient de leur impact environnemental, qui s'attachent à leur capital humain à travers des politiques sociales de qualité, et qui présentent une bonne gouvernance, tel est notre objectif.

Nous voulons donner du sens et de la valeur à nos investissements.

B. REPORTING ESG

PERIMETRE

Pour informer ses clients de la prise en compte des critères ESG dans sa politique d'investissement, Palatine Asset Management publie trimestriellement un reporting extra-financier.

L'approche ISR de Palatine Asset Management s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue. L'objectif est d'intégrer les principaux indicateurs extra-financiers au reporting financier pour rendre leur publication mensuelle et non plus trimestrielle.

La gestion ISR représente près de 90% des actifs gérés par Palatine Asset Management au 31/12/2025.

CONTENU

Le contenu des reportings ISR varie en fonction des caractéristiques et objectifs propres à chacun des produits. Les indicateurs minimums suivis pour l'ensemble des produits ISR sont :

Empreinte carbone

Elle est calculée à l'aide des données fournies par notre partenaire S&P (Trucost) et selon la méthodologie définie dans l'annexe I du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019.

$$\frac{\sum_i \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement } i}{\text{valeur d'entreprise } i} \times \text{émissions de GES de niveau 1, 2 et 3 de la société } i \right)}{\text{valeur actuelle de tous les investissements (Meur)}}$$

Intensité carbone

Elle est calculée à l'aide des données fournies par notre partenaire S&P (Trucost) et selon la méthodologie définie dans l'annexe I du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019.

$$\sum_i \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement } i}{\text{valeur actuelle de tous les investissements}} \times \frac{\text{émissions de GES de niveau 1,2 et 3 de la société } i}{\text{chiffre d'affaires (Meur) de la société } i} \right)$$

Exposition aux combustibles fossiles

Pourcentage des actifs investis dans des sociétés qui tirent des revenus de la prospection, de l'exploitation minière, de l'extraction, de la production, de la transformation, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, l'entreposage, et le commerce, de combustibles fossiles au sens de l'article 2, point 62), du règlement (UE) 2018/1999 du Parlement européen et du Conseil. L'identification de ces sociétés se fait à l'aide des données de S&P (Trucost).

Pourcentage moyen de femmes au conseil d'administration

Moyenne du pourcentage de femmes au sein du conseil d'administration des entreprises investies pondérée par le poids de ces entreprises dans le portefeuille. Nous nous basons sur les données de S&P (Trucost) dont nous complétons la couverture en interne selon nos besoins. Le travail en interne se base sur les données publiques mises en ligne par la société ou sur le résultat d'actions d'engagement auprès des sociétés.

Pourcentage moyen d'administrateurs indépendants

Moyenne du pourcentage d'administrateurs indépendants au sein du conseil d'administration des entreprises investies pondérée par le poids de ces entreprises dans le portefeuille. Nous nous basons sur les informations de nos fournisseurs de données ESG dont nous complétons la couverture en interne selon nos besoins. Le travail en interne se base sur les données publiques mises en ligne par la société ou sur le résultat d'actions d'engagement auprès des sociétés.

Pourcentage de sociétés signataires du Pacte Mondial des Nations-Unies

Part de sociétés signataires du Pacte Mondial des Nations-Unies au sein du portefeuille par rapport à la part totale des investissements dans des sociétés. Nous utilisons les données disponibles sur le site des Nations-Unies.

Risques physiques

Score d'exposition du portefeuille aux incendies, à l'occurrence de vague de chaleur ou de froid extrême par rapport aux conditions climatiques locales, au stress hydrique, aux inondations, à l'élévation du niveau de la mer, ou à des ouragans. Le score sur lequel nous fondons notre métrique nous est fourni par S&P (Trucost).

Risque de transition

Pour quantifier ce risque, nous évaluons le coût carbone non anticipé qui pourrait impacter la rentabilité de nos investissements. A l'aide des données de S&P (Trucost), nous attribuons à notre portefeuille une portion de ce coût futur pour chaque entreprise détenue, en nous basant sur le ratio entre notre investissement et la valeur d'entreprise (EVIC). Cette exposition est ensuite stress-testée selon plusieurs scénarios de réchauffement climatique (1,5°C, 1,7°C, 2,4°C) et à différents horizons (2030, 2040, 2050) afin d'évaluer la résilience de nos stratégies.

C. LISTE DES PRODUITS

Au 31/12/2025, 85,63% des encours gérés par Palatine Asset Management sont soumis à un process de gestion qui intègre des critères ESG.

Une large part des portefeuilles proposés par Palatine Asset Management prend en compte des critères ESG, même si le degré d'importance accordé à ces critères peut varier d'un produit à un autre.

Gamme de fonds Palatines Asset Management au 31/12/2025

	Nom du produit	Classe d'actif	Classification SFDR	% Investissement durable	Label
Gestion ISR labellisée	Palatine Europe Sustainable Employment	Actions	ART 9	90%	
	Palatine Planète	Actions	ART 8	70%	
	Palatine Monétaire Court Terme	Monétaire	ART 8	10%	
	Palatine Monétaire Standard	Monétaire	ART 8	10%	
Gestion ISR	Conservateur Emploi Durable	Actions	ART 8	70%	
	Palatine Entreprises Familiales	Actions	ART 8	60%	
	Palatine France Small Cap	Actions	ART 8	45%	
	Palatine France Mid Cap	Actions	ART 8	50%	
	Palatine Global Bonds	Obligataire	ART 8	10%	
	Palatine Opportunités 6 – 12 mois	Obligataire	ART 8	10%	
	Palatine Optimum 1 – 3 ans	Obligataire	ART 8	10%	
	Palatine Conviction Crédit 3 – 5 ans	Obligataire	ART 8	10%	
	Palatine Amérique	Actions	ART 8	0%	
	Palatine Ambition Rendement 2026	Obligataire	ART 8	0%	
	Palatine Ambition Rendement 2027	Obligataire	ART 8	0%	
Autre	Palatine Global Assets	Mixte	ART 6		
	Palatine Cristal Prudent	Mixte	ART 6		
	Palatine Cristal Equilibre	Mixte	ART 6		
	Palatine Cristal Dynamique	Mixte	ART 6		

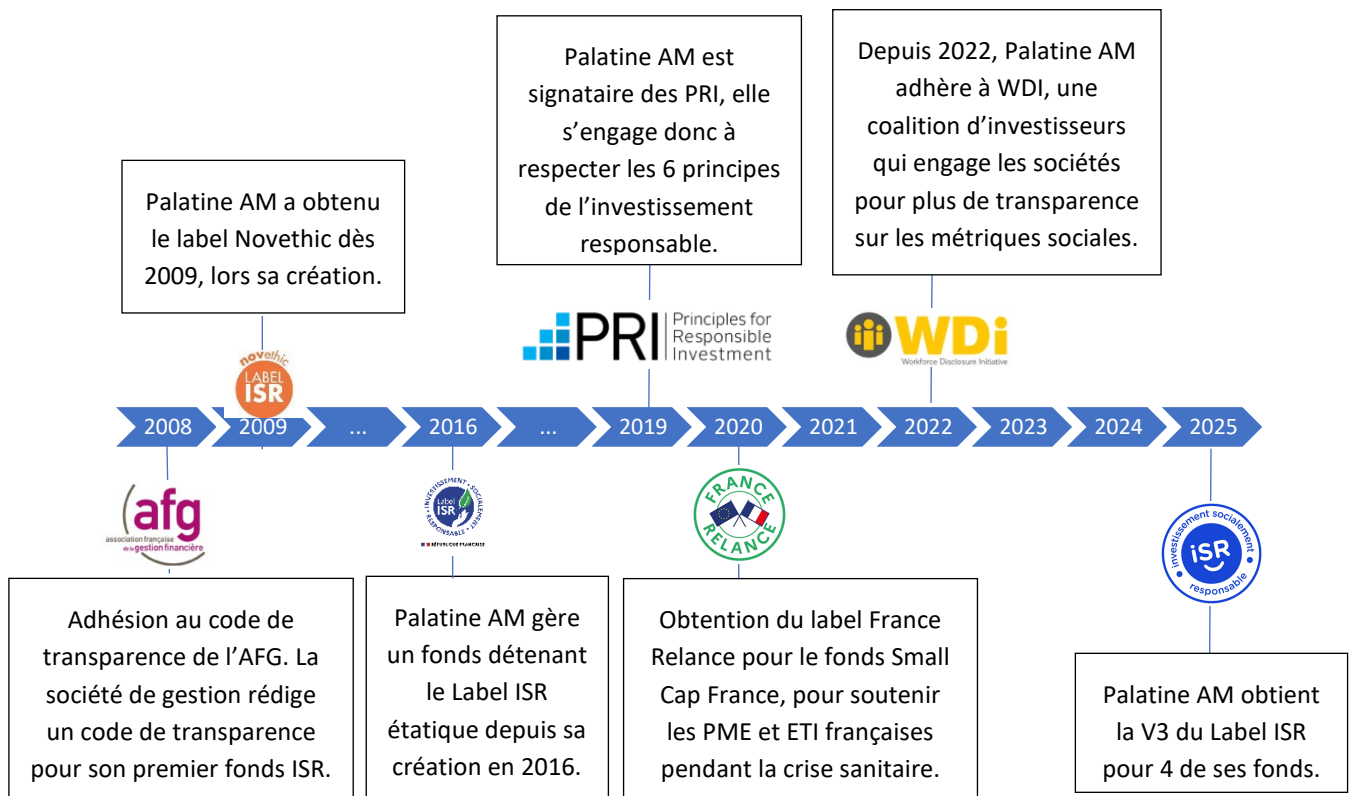
Les fonds les plus engagés dans la prise en compte de la performance extra-financière incluent une gestion ISR et comportent des produits classifiés article 8 ou 9 selon la réglementation SFDR et labellisés ISR. Les 4 fonds labellisés ISR au 31/12/2025 représentaient 62,02% des actifs sous gestion.

Le Label ISR permet de structurer et de démontrer la qualité de la stratégie ESG du fonds. Il engage aussi la société de gestion à développer une politique d'engagement actionnarial pour les valeurs détenues au sein de ces fonds.

D. PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG DANS L'ATTRIBUTION DE MANDATS DE GESTION

Non applicable au sein de Palatine Asset Management.

E. ENGAGEMENTS ET PARTENARIATS DE PALATINE ASSET MANAGEMENT



A. MOYENS FINANCIERS, HUMAINS ET TECHNIQUES

MOYENS HUMAINS

L'équipe d'analystes ESG est placée sous la responsabilité de Marie-Pierre GUERN, qui est en charge des questions ISR depuis près de 20 ans chez Palatine Asset Management et qui occupe le poste de Directrice de la Gestion depuis octobre 2021. Elle est composée de 2 analystes ESG : Clothilde MARLIN et Charles VIANNAY.

Ainsi, à la fin de l'année 2025, les ressources humaines dédiées à l'ESG représentaient l'équivalent de 3 emplois à temps plein, soit 14% des effectifs de la société de gestion.

Outre l'équipe spécialisée dans les sujets ESG, l'ensemble des équipes de Palatine Asset Management participe au déploiement de la stratégie ESG, notamment à travers les activités de reporting, de contrôle & de conformité réglementaire, d'informatique et de processus d'investissement.

MOYENS TECHNIQUES

La recherche ESG s'appuie sur des ressources techniques externes. En effet, Palatine Asset Management complète les informations publiées par les entreprises elles-mêmes par les données collectées via des agences de notation extra-financières, des analyses de brokers, des fournisseurs de données spécialisés... Ainsi au 31/12/2025, la société de gestion recevait des données des fournisseurs suivants :

- **MSCI** : Agence de notation ESG utilisée par Palatine Asset Management principalement pour les grandes capitalisations boursières
- **Ethifinance** : Agence de notation ESG utilisée principalement pour les petites et moyennes entreprises françaises
- **Humpact** : Fournisseur de données sociales sur l'emploi en France et en Europe
- **S&P (Trucost)** : Fournisseur de données sur l'impact climatique des portefeuilles
- **Iceberg Data Lab** : Fournisseur de données sur la biodiversité
- **Brokers** : Analyses de marché
- **ISS Governance** : Proxy pour l'aide à la décision des votes en assemblée générale

Chez Palatine Asset Management, l'ESG est considéré comme un puissant levier de performance à long terme, c'est pourquoi les moyens humains et techniques mis en place depuis 2022 ont été renforcés au cours de, notamment avec la souscription de données biodiversité et de données taxonomiques. L'objectif était d'élargir l'univers couvert par les bases de données et de développer de nouveaux engagements en matière de biodiversité et de taxonomie.

MOYENS FINANCIERS

Le budget, consacré à l'acquisition de données externes, s'élevait à environ 345 000€ en 2025.

B. DEVELOPPEMENT DES MOYENS INTERNES ATTRIBUES A L'ESG

MOYENS HUMAINS

En 2024, afin d'améliorer la maîtrise des sujets ESG au sein de l'entreprise, l'intégralité des membres de l'équipe de gestion a bénéficié d'un plan de formation et a obtenu la certification CFA ESG Investing ou la certification AMF Finance durable.

Ces formations spécifiques sont dispensées en parallèle d'échanges continus entre les gérants et l'équipe d'analystes ESG, facilitant ainsi l'intégration des critères ESG au quotidien dans la gestion de Palatine Asset Management.

En 2025, la société de gestion a poursuivi ses efforts, le périmètre de formations ESG a été élargie à d'autres services que la gestion.

MOYENS TECHNIQUES ET FINANCIERS

Sur le plan opérationnel, Palatine Asset Management a, au cours de ces dernières années, continué d'enrichir ses capacités d'analyse extra-financière et a signé de nouveaux contrats fournisseurs, notamment sur la biodiversité et la taxonomie. L'objectif est d'élargir sa couverture d'analyse et d'intensifier ses engagements.

Sur le plan financier, le plan de formations dispensé et l'élargissement du périmètre des données ESG souscrites témoignent de la volonté de la société de gestion de se donner les moyens de ses ambitions.

3- DEMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG DANS LA GOUVERNANCE DE LA SOCIETE DE GESTION

A. COMPOSITION DES INSTANCES DE GOUVERNANCE

Le Comité exécutif se compose de membres sensibles aux problématiques ESG : le Directeur Général, la Directrice de la Gestion, le Directeur Financier et la Directrice Conformité, Contrôle et Risques.

L'arrivée de Michel ESCALERA en juin 2021 à la direction générale de Palatine Asset Management, fort d'une solide expertise ESG développée notamment lors de précédentes expériences en Espagne, et la présence de Marie-Pierre GUERN, Directrice de la Gestion, au Comité de direction ont permis d'apporter une solide expertise dans ce domaine.

La Directrice de la Gestion dirige l'équipe ESG et assure l'implémentation de l'approche ESG de Palatine Asset Management dans la gestion. Elle coordonne également le Comité ISR mensuel, au côté du Directeur général, garantissant ainsi que les enjeux ESG sont directement abordés au niveau de la direction.

La politique de rémunération 2025 s'inscrit dans la continuité de celle de l'exercice précédent en détaillant les attendus ESG dans les objectifs de la direction générale et de la Directrice de la gestion. Pour les autres collaborateurs, notamment les gérants, la prise en compte des risques de durabilité fait partie des critères retenus dans les évaluations de fin d'année.

B. POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération est cohérente et promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque excessive qui serait incompatible avec les profils de risque des fonds.

- Alignement d'intérêt : la politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts des gestionnaires et des OPC (OPCVM et FIA) qu'ils gèrent ou à ceux des investisseurs des OPCVM et des FIA et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.
- Les différents organes (Comité des rémunérations, Conseil d'Administration, Comité social économique) dans l'exercice de leur fonction de gouvernance ou de surveillance adoptent et réexaminent régulièrement au moins une fois par an les principes généraux de la politique de rémunération.
- La société de gestion procède, en outre, à une réévaluation au moins annuelle de la politique de rémunération.
- Pas de bonus garanti : la rémunération variable garantie est exceptionnelle, elle ne s'applique que dans le cadre de l'embauche d'un nouveau membre du personnel et est limitée à la première année.
- Pas de golden parachute : les paiements, liés à la résiliation anticipée d'un contrat, correspondent à des performances réalisées sur la durée et sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.
- Un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale. La composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale. Ainsi, une politique pleinement souple peut être exercée en matière de composantes

variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable.

- La mise en œuvre de la politique de rémunération fait l'objet, au moins une fois par an, d'une évaluation interne centrale et indépendante qui vise à vérifier qu'elle respecte les politiques et procédures de rémunération adoptées par l'organe de direction dans l'exercice de sa fonction de surveillance.
- La rémunération variable, y compris la part reportée, n'est payée ou acquise que si son montant est compatible avec la situation financière de la société et si elle est justifiée par les performances de l'unité opérationnelle.
- L'étalement du paiement de la composante variable de la rémunération n'est pas appliqué du fait du plafonnement des variables à 200 000 € annuels.

C. INTEGRATION DES CRITERES ESG DANS LE REGLEMENT INTERNE DES ORGANES DE GOUVERNANCE

A ce jour, les critères ESG ne sont pas intégrés dans le règlement interne des organes de gouvernance.

La RSE est un sujet piloté au sein du Comité exécutif.

Le Conseil d'administration comptait 33% de femmes au 31/12/2025.

A. PERIMETRE

La stratégie d'engagement est détaillée au sein de la politique d'engagement actionnarial de Palatine Asset Management qui est disponible sur le site internet ([Investissement Durable - Palatine Asset Management](#)). Cette politique d'engagement est mise en application via quatre principales actions : le suivi des sociétés investies, l'engagement par le dialogue, l'engagement collaboratif et l'engagement par l'exercice du droit de vote.

L'engagement par le dialogue mené par Palatine Asset Management concerne toutes les entreprises présentes dans les univers d'investissement des portefeuilles de la société de gestion, avec une priorité mise sur les entreprises investies en portefeuille. La priorité est renforcée pour les sociétés investies au sein des fonds labellisés ISR ou ayant une gestion ISR.

Pour mener l'engagement par l'exercice du droit de vote, Palatine Asset Management s'est adossé à un prestataire technique et proxy advisor, ISS Governance, qui lui permet : de bénéficier de la recherche, de voter industriellement auprès des teneurs de compte-conservateurs en charge de router les votes vers les différents sous-dépositaires et centralisateurs ; de voter en application des recommandations formulées par ISS en vertu d'une politique de vote engagée sur le plan ESG que Palatine Asset Management a choisi d'appliquer. Le périmètre d'application de cette politique de vote est le suivant :

- Les sociétés composant l'indice CAC40,
- Les sociétés composant l'actif des OPC labellisés ISR,
- Les sociétés françaises dont le seuil de détention consolidé est supérieur à 0,50% de la capitalisation boursière
- Les sociétés américaines détenues dans le FCP Palatine Amérique
- Les sociétés étrangères détenues ayant une capitalisation boursière supérieure à 100 M€.

Dans les autres cas, un vote de soutien ou de désaccord peut être exprimé ponctuellement.

B. POLITIQUE DE VOTE

PRINCIPES DE LA POLITIQUE DE VOTE

Palatine Asset Management veille à exercer son droit de vote sur la base du contexte spécifique de l'entreprise, notamment par la prise en compte de ses orientations stratégiques à moyen et long terme et de sa politique environnementale et sociale. Les principes de la politique de vote de Palatine Asset Management visent à promouvoir la valorisation à long terme de ses investissements et à encourager le respect et la mise en application des meilleures pratiques de gouvernance et de déontologie professionnelle.

Ainsi Palatine Asset Management adhère aux grands principes de l'AFG en matière de gouvernance d'entreprise :

- Une action, une voix,
- Une assemblée générale favorisant la démocratie actionnariale,

- Un conseil d'administration indépendant et efficace,
- Des rémunérations adaptées, transparentes et régulièrement soumises au vote de l'assemblée générale,
- L'opposition aux dispositifs anti-OPA.

En particulier, les gérants se réfèrent aux principes suivants selon les différents types de résolutions soumises aux assemblées générales :

- Les décisions entraînant une modification des statuts : encourager les pratiques ayant un effet positif sur le droit des actionnaires y compris les actionnaires minoritaires.
- L'approbation des comptes et l'affectation des résultats : encourager la mise à disposition des informations exactes sur les résultats de la société, ainsi que sur son évolution.
- Le quitus : dans la mesure où le quitus restreint le recours à des actions en responsabilité des mandataires sociaux, il n'est pas conforme à la protection des intérêts des actionnaires.
- La nomination et la révocation des organes sociaux : encourager l'indépendance des administrateurs ou des membres du Conseil de surveillance.
- Les conventions règlementées : encourager la complétude des informations sur la base desquelles les votes seront exprimés. Les conventions doivent être signées dans l'intérêt de tous les actionnaires, leurs clauses doivent être équitables au regard des intérêts de tous les actionnaires.
- Les opérations sur capital :
 - Augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription (DPS) : l'AFG considère comme acceptables les autorisations d'augmentation de capital avec DPS, qui, potentiellement cumulées, ne représentent pas plus de 50 % du capital.
 - Augmentation de capital sans DPS : l'AFG recommande que les autorisations d'augmentation de capital sans DPS et sans délai de priorité obligatoire, potentiellement cumulées, soient limitées à 10% du capital. Les autorisations d'augmentation de capital sans DPS avec délai de priorité obligatoire d'un minimum de 5 jours, potentiellement cumulées, ne devraient pas excéder 20% du capital, sauf à ce qu'un pourcentage plus élevé puisse être justifié par des circonstances particulières formellement expliquées. L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentation de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).
 - Dispositifs anti-OPA : l'AFG n'est pas favorable, et ce dans l'intérêt des minoritaires, à l'existence de tels dispositifs. L'AFG souhaite que les résolutions proposées n'intègrent pas de dispositions ambiguës, et demande notamment que les résolutions relatives au rachat d'actions mentionnent explicitement que le rachat d'actions en période d'offre publique est exclu.
 - Les programmes d'émission et de rachat de titres de capital : les émissions et rachats de titres doivent être justifiés et limités en temps et montants. Ils ne doivent pas être utilisés comme des mesures anti-OPA.
 - La désignation des contrôleurs légaux des comptes : encourager l'indépendance des contrôleurs légaux des comptes et la transparence de leurs rémunérations.
 - La transparence et l'équité des rémunérations des dirigeants et administrateurs :

- Actions gratuites : les autorisations d'actions gratuites doivent préciser les critères de performance sur la base desquels ces actions seront attribuées.
- Indemnités de départ des mandataires sociaux : ne doivent pas excéder un montant correspondant à deux fois la rémunération annuelle, fixe et variable, hors indemnités conventionnelles.

Palatine Asset Management n'exclut aucune possibilité de choix de mode de vote et la politique de vote est, sauf exception, la suivante :

- Résolutions qui ne paraissent pas contraires aux intérêts des actionnaires minoritaires et aux principes de la politique de vote (décrit dans la question ci-dessus) : les pouvoirs sont confiés au Président de la société.
- Résolutions tendant à affaiblir le rôle de l'actionnaire minoritaire ou allant contre son intérêt : vote contre.
- Résultats inférieurs à ce que la société a fait espérer : abstention ou vote contre.

MODE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTES

Palatine Asset Management exerce les droits de vote des OPC par le mode courant du vote par correspondance (email) ou électronique. Cependant, elle n'exclut, si elle le juge nécessaire, aucune autre possibilité de mode de vote, tel que :

- La participation physique à l'Assemblée Générale,
- Le vote par procuration.

Les gérants participent aux votes en suivant les recommandations d'ISS Governance pour l'ensemble des sociétés françaises et étrangères.

Pour les émetteurs français, le Middle-Office de Palatine Asset Management édite les bulletins et les transmet à la Gestion pour signature. Les bulletins sont ensuite envoyés par email au teneur de compte-conservateur (TCC).

Pour les émetteurs autres que français, le vote est effectué via le système ISS Governance qui est relié directement au TCC. En l'absence de recommandations d'ISS Governance quatre jours ouvrés avant l'assemblée, les bulletins de vote sont saisis, après analyse, soit en participant au vote pour les résolutions importantes sous la responsabilité du Directeur de la Gestion (qui a une voix prépondérante dans la prise de décision du vote), soit en donnant pouvoir au Directeur Général.

C. BILAN DE LA STRATEGIE D'ENGAGEMENT

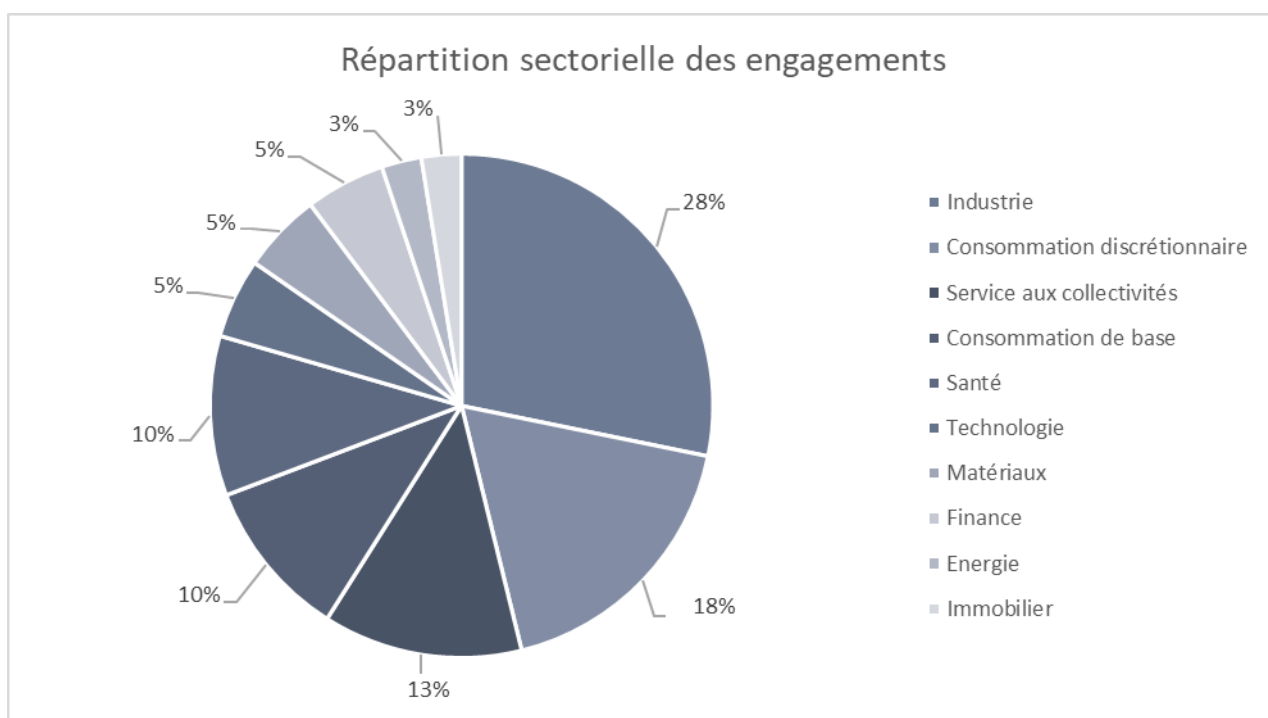
TYPES D'ENGAGEMENT

Palatine Asset Management a rencontré individuellement, sur l'année 2025, 39 sociétés.

Types d'engagements	Nombre	Pourcentage
Dialogue	35	90%
Email	0	0%
Visite	4	10%
Total	39	100,00%

REPARTITION SECTORIELLE DES ENTREPRISES ENGAGEES

Les entreprises rencontrées et avec lesquelles un dialogue a été engagé se répartissent à 80% sur 5 secteurs d'activité : industrie (28%), consommation discrétionnaire (18%), services aux collectivités (13%), consommation de base (10%) et santé (10%).



PRINCIPAUX THEMES D'ENGAGEMENTS

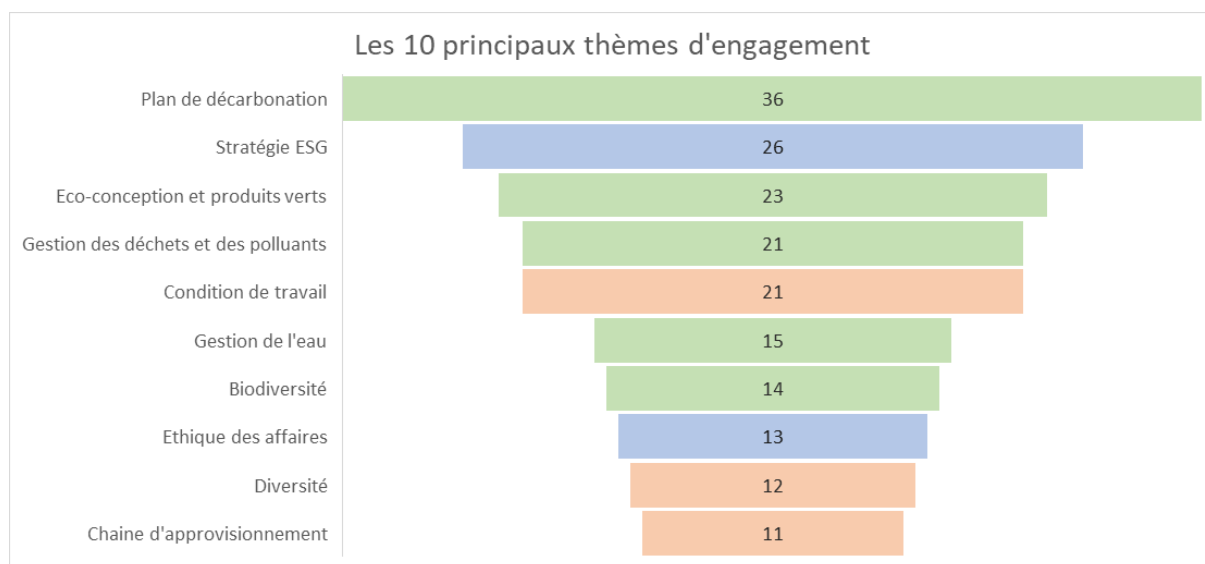
Les engagements ESG ont été regroupés en trois catégories :

- 1- Environnement – 44,74 %
- 2- Social - 32,33 %
- 3- Gouvernance - 22,93 %

Chacune de ces catégories est associée à de nombreuses thématiques en rapport avec notre modèle d'analyse.

THEMATIQUES D'ENGAGEMENTS

Une vingtaine de thématiques ESG a été discutée lors de nos rencontres avec les entreprises en 2025. Dix thèmes principaux ont représenté plus de la moitié des sujets abordés (72%). Ils se sont répartis en 5 thèmes environnementaux (en vert), 3 thèmes sociaux (en orange) et 2 thèmes de gouvernance (en bleu).



ENGAGEMENT POUR LES FONDS ACTIONS

Le taux d'engagement moyen atteint 28,19% en poids d'émetteurs détenus dans les fonds actions. Nous avons rencontré 39 entreprises en 2025. La diminution du nombre d'actions d'engagement résulte de notre volonté de recentrer nos efforts sur les sujets ESG les plus matériels pour nos investissements.

Fonds	Poids des émetteurs engagés (%) 2025	Poids des émetteurs engagés (%) 2024	Poids des émetteurs engagés (%) 2023	Var (%) N/N-1	Nb d'émetteurs engagés 2025 (%)	Nombre d'émetteurs engagés 2024 (%)	Nombre d'émetteurs engagés 2023 (%)	Var (%) N/N-1
CONSERVATEUR EMPLOI DURABLE	55,59%	35,25%	40,17%	57,70%	16	11	15	45,45%
PALATINE ENTREPRISES FAMILIALES	24,78%	40,30%	34,45%	-38,51%	13	14	13	-7,14%
PALATINE EUROPE SUSTAINABLE EMPLOYMENT	39,72%	37,49%	40,44%	5,95%	33	32	19	3,13%
PALATINE FRANCE MID CAP	21,77%	51,08%	37,16%	-57,38%	6	15	12	-60,00%
PALATINE FRANCE SMALL CAP	10,62%	21,39%	26,69%	-50,35%	4	7	6	-42,86%
PALATINE AMERIQUE	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0	0	0	0,00%
PALATINE PLANETE	44,86%	44,22%	59,04%	1,45%	26	18	20	44,44%
Total émetteurs uniques (tous fonds confondus)					39	74	74	-47,30%

La diminution du poids alloué au dialogue avec certains émetteurs pour les fonds Palatine France Small Cap, Palatine Mid Cap, et Palatine Entreprises Familiales s'explique par une priorisation stratégique. Nous avons choisi de concentrer nos ressources d'engagement sur nos fonds leaders en matière d'environnement (Palatine Planète) et d'emploi durable (Palatine Europe Sustainable Employment, Conservateur Emploi Durable).

Par fonds, la répartition des thématiques d'engagement abordées lors des rencontres avec les entreprises, regroupées sous les piliers E, S et G, est la suivante :

Fonds	Environnement	Social	Gouvernance
CONSERVATEUR EMPLOI DURABLE	42,28%	32,52%	25,20%
PALATINE AMERIQUE	0,00%	0,00%	0,00%
PALATINE ENTREPRISES FAMILIALES	42,17%	36,14%	21,69%
PALATINE EUROPE SUSTAINABLE EMPLOYMENT	44,69%	30,09%	25,22%
PALATINE FRANCE MID CAP	48,65%	40,54%	10,81%

PALATINE FRANCE SMALL CAP	42,31%	53,85%	3,85%
PALATINE PLANETE	44,89%	30,11%	25,00%
MOYENNE	37,85%	31,89%	15,97%

Prépondérantes en raison de leur pertinence croissante dans le paysage économique et social actuel, les thématiques d'engagement regroupées sous les piliers Environnement et Social sont relativement équilibrées pour chacun des fonds. Les thématiques de Gouvernance ont été globalement moins abordées lors des échanges ESG.

ENGAGEMENT POUR LES FONDS MONÉTAIRES ET OBLIGATAIRES

L'intégration des critères ESG et l'engagement au sein des fonds monétaires et obligataires partagent certaines similarités avec ceux des fonds actions, tout en se différenciant par la nature des titres financiers qu'ils détiennent. Les fonds monétaires et obligataires, ayant des rendements fixes et une durée de détention potentiellement plus courte compte tenu de leur maturité, voient leur lien avec les facteurs ESG et le potentiel de rendement limité, ce qui les rend moins réceptifs aux enjeux ESG à long terme. Il demeure cependant essentiel d'incorporer ces critères dans cette classe d'actifs, en particulier pour la gestion des risques financiers et réputationnels. En effet, des pratiques de gouvernance inappropriées peuvent affecter la solvabilité d'une entreprise, même à court terme.

Même si nous n'avons pas d'engagement actionnarial direct, nous cultivons un dialogue constructif et approfondi avec les émetteurs, afin de clarifier leurs politiques et objectifs ESG, en suivant des principes analogues à ceux appliqués aux émetteurs des fonds actions.

La conduite des engagements pour nos fonds monétaires et obligataires est assurée par Ostrum Asset Management, qui met à disposition des rapports complets sur les statistiques d'engagement propres à chaque fonds. Ces documents sont accessibles sur la page dédiée aux OPC.

- [Palatine Monétaire Court Terme I - Palatine Asset Management](#)
- [Palatine Monétaire Standard - Palatine Asset Management](#)
- [Palatine Opportunités 6-12 Mois I - Palatine Asset Management](#)
- [Palatine Optimum Crédit 1-3 ans I - Palatine Asset Management](#)
- [Palatine Conviction Crédit 3-5 ans I - Palatine Asset Management](#)
- [Palatine Global Bonds I - Palatine Asset Management](#)
- [Palatine Ambition Rendement 2026 I - Palatine Asset Management](#)
- [Palatine Ambition Rendement 2027 I - Palatine Asset Management](#)

ENGAGEMENT COLLABORATIF

Depuis 2022, Palatine Asset Management a renforcé son engagement collaboratif au travers de son adhésion à la *Workforce Disclosure Initiative* (WDI), qui depuis 2023 est gérée par la Thomson Reuters Foundation, une organisation consacrée à la promotion des droits de l'homme et de la liberté d'information.

WDI est une plateforme soutenue par une cinquantaine d'institutions financières pour la publication de données sur la main-d'œuvre des entreprises, couvrant à la fois les opérations directes et les chaînes d'approvisionnement.

Elle couvre dix domaines de management de la main-d'œuvre : la gouvernance, l'évaluation des risques, les statuts contractuels et la rémunération, l'inclusion, la stabilité, la formation, le bien-être et les droits des salariés. L'enquête WDI s'applique à tous les secteurs d'entreprise et couvre toutes les régions géographiques.

Au cours de ses trois premières années, WDI a significativement contribué à l'amélioration de la transparence sur les données liées au capital humain au sein des entreprises. Ce progrès est notamment illustré par les données collectées et rendues publiques. Le rapport annuel WDI est disponible en accès libre sur le site du WDI ([Company Datasets - Workforce Disclosure Initiative \(trust.org\)](https://www.trust.org/company-datasets-workforce-disclosure-initiative)) et détaille ces avancées. En 2025, l'initiative a permis de recueillir de nouvelles informations auprès de 152 des plus grandes entreprises cotées renforçant ainsi la transparence et la compréhension de leur approche en matière de capital humain.

Notre engagement auprès de la Workforce Disclosure Initiative (WDI) va au-delà du soutien financier. Nous contribuons activement à la démarche en facilitant le dialogue et en encourageant les entreprises à compléter le questionnaire de reporting.



Palatine Asset Management témoigne également son soutien à l'initiative SPRING des PRI (Principles for Responsible Investment) axée sur la protection de la nature. Bien que n'étant pas un membre actif, notre appui prend la forme d'une reconnaissance et d'une promotion de ses objectifs visant à atténuer les risques systémiques liés à la perte de biodiversité, dans l'intérêt de la préservation des intérêts à long terme des investisseurs.

D. BILAN DE LA POLITIQUE DE VOTE

Conformément à la réglementation et aux principes définis dans sa politique de vote, Palatine Asset Management a exercé les droits de vote attachés aux valeurs détenues dans les portefeuilles qu'elle gère lors de **185** assemblées générales dans l'Europe entière et les USA au cours de l'exercice 2025.

Le taux de participation ressort à **89,2%**.

Nombre de sociétés dans lesquelles Palatine Asset Management a exercé ses droits de vote :

Pays	Nombre d'AG dans lesquelles PAM détenait des droits de votes	Nombre d'AG dans lesquelles Palatine AM a exercé ses droits de votes	%
France	67	66	98%
Europe (hors France)	63	46	73%
USA	53	53	100%
Autres	2	0	0%
Total	185	165	89%

Répartition des votes par sens de vote et par zones géographiques :

Nombre total de votes pour l'ensemble des OPC concernés	Nombre total de résolutions votées	Nombre de résolutions votées « pour »	Nombre de résolutions votées « abstention »	Nombre de résolutions votées « contre »	Pourcentage de votes négatifs
Votées France	1 655	1 378	0	277	16,7%
Votées Europe (hors France)	766	693	9	64	8,3%
USA	747	654	19	74	9,9%
Total	3 168	2 725	28	415	13,1%

Répartition des résolutions par pilier E, S et G :

Répartition ESG	Résolutions E	Résolutions ES	Résolutions G	Résolutions S	Résolutions SG	Pourcentage des résolutions ESG
Votées France	2	0	1 652	0	1	52,2%
Votées Europe hors France	1	10	751	4	0	24,2%
USA	11	16	697	23	0	23,6%
Total Nbr	14	26	3 100	27	1	3 168
Total %	0,44%	0,82%	97,85%	0,85%	0,04%	100%

Analyse des votes d'opposition :

Critères ESG	Nombre de résolutions votées contre	% de votes négatifs	Description des résolutions
Environnement	3	0,72%	Climat
Social	4	0,96%	Sécurité des installations Proposition diverse - Sociale
Gouvernance	392	94,47%	Élection des administrateurs Modifications relatives au conseil d'administration Politique et mise en œuvre de la rémunération Modifications des statuts Rémunération des administrateurs Structure du capital - Rachat d'actions Émission de capital Structure du capital - Placement Plan d'actionnariat salarié Plan de rémunération en actions Opérations avec des parties liées Structure du capital Cession Fusions et acquisitions Élection des administrateurs - Regroupement Renseignements relatifs au commissaire aux comptes Droits des actionnaires Élection des membres des comités Renseignements relatifs au conseil d'administration Rémunération Commissaire aux comptes légal OPA
Environnement et social	15	3,61%	Contre-proposition environnementale et sociale
Social et gouvernance	1	0,24%	Lié à la rémunération
Total	415	100%	

E. DECISIONS PRISES EN MATIERE DE STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

A fin 2025, Palatine Asset Management appliquait plusieurs exclusions sectorielles liées à sa stratégie d'investissement ESG. Cette politique d'exclusions est publiée sur son site internet : [Politique d'exclusion de Palatine AM](#).

Les exclusions sont les suivantes :

- Armes controversées
- Charbon
- Pétrole et gaz
- Tabac
- Sociétés qui enfreignent les principes du Pacte Mondial des Nations Unies
- Sociétés controversées
- Emetteurs faisant preuve d'absence de transparence fiscale

5- INFORMATIONS RELATIVES A LA TAXONOMIE EUROPEENNE ET AUX COMBUSTIBLES FOSSILES

A. PART DES ENCOURS ALIGNES A LA TAXONOMIE DE L'UE

Palatine Asset Management a mesuré l'alignement de l'ensemble de ses encours à la taxonomie européenne. L'alignement à la taxonomie européenne au 31/12/2025 est le suivant :

Alignement à la taxonomie européenne de la société de gestion en %	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique
Palatine Asset Management	5,57%	0,03%

L'alignement taxonomique a également été calculé pour chacun des fonds en gestion ISR en 2025. L'alignement à la taxonomie européenne des fonds ISR de Palatine Asset Management au 31/12/2025 est le suivant :

	Alignement à la taxonomie européenne des fonds ISR en %	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique
Gestion ISR - Gestion ISR	Palatine Europe Sustainable Employment	5,52%	0,00%
	Palatine Planète	18,46%	0,06%
	Conservateur Emploi Durable	4,98%	0,00%
	Palatine Entreprises Familiales	6,97%	0,01%
	Palatine Monétaire Court Terme	5,49%	0,00%
	Palatine Monétaire Standard	5,44%	0,00%
Gestion ISR	Palatine France Small Cap	5,71%	0,32%
	Palatine France Mid Cap	9,85%	0,41%
	Palatine Global Bonds	12,26%	0,00%
	Palatine Opportunités 6 - 12 mois	3,79%	0,02%
	Palatine Optimum Crédit 1 - 3 ans	4,00%	0,00%
	Palatine Conviction Crédit 3 – 5 ans	3,55%	0,57%
	Palatine Amérique	NA	NA
	Palatine Ambition Rendement 2026	5,36%	0,21%
	Palatine Ambition Rendement 2027	7,00%	0,10%

Les données utilisées pour le calcul de l'alignement taxonomique sont celles de MSCI.

B. PART DES ENCOURS EXPOSES AUX COMBUSTIBLES FOSSILES

Depuis l'entrée en application de l'article 4 du règlement (UE) 2019/2088, Palatine Asset Management mesure et publie l'exposition de ses investissements aux combustibles fossiles. Dans le cadre de cette mesure, les actifs investis dans des sociétés qui tirent des revenus de la prospection, de l'exploitation minière, de l'extraction, de la production, de la transformation, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, l'entreposage, et le commerce, de combustibles fossiles au sens de l'article 2, point 62) du règlement (UE) 2018/1999 du Parlement européen et du Conseil sont considérés comme combustibles fossiles.

Au cours de l'année 2025, Palatine Asset Management a calculé l'exposition de la totalité de ses encours sous gestion aux combustibles fossiles. Ce calcul a été effectué à partir des données fournies par S&P (Trucost).

Encours totaux en 2025	% exposition	% couverture
Investissement de Palatine AM	8,03%	84,98%

Palatine Asset Management a également calculé l'exposition aux combustibles fossiles de chacun de ses fonds ISR. Leur exposition aux combustibles fossiles au cours de l'année 2025 est la suivante :

Fonds ISR		% exposition	% couverture
Gestion ISR - labellisée	Palatine Europe Sustainable Employment	8,88%	99,14%
	Palatine Planète	18,75%	99,87%
	Conservateur Emploi Durable	9,92%	95,61%
	Palatine Entreprises Familiales	5,58%	96,99%
	Palatine Monétaire Court Terme	8,43%	87,04%
	Palatine Monétaire Standard	7,24%	86,75%
Gestion ISR	Palatine France Small Cap	3,74%	94,78%
	Palatine France Mid Cap	12,11%	93,22%
	Palatine Global Bonds	19,48%	82,11%
	Palatine Opportunités 6 – 12 mois	2,65%	77,38%
	Palatine Optimum 1 – 3 ans	9,17%	68,10%
	Palatine Conviction Crédit 3 – 5 ans	5,98%	69,91%
	Palatine Amérique	1,32%	98,94%
	Palatine Ambition Rendement 2026	6,14%	79,29%
	Palatine Ambition Rendement 2027	3,86%	78,67%

6- STRATEGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS INTERNATIONAUX DE LIMITATION DU RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE PREVUS PAR L'ACCORD DE PARIS

A. OBJECTIFS D'ALIGNEMENT SUR L'ACCORD DE PARIS

À ce jour, Palatine Asset Management n'a pas encore établi de stratégie quantifiée d'alignement avec l'Accord de Paris et n'a donc pas de cible de réduction des émissions de GES à l'horizon 2030 pour ses investissements. Le pilotage actuel des fonds n'inclut pas d'objectif d'atténuation des émissions de GES en absolu.

La mesure des émissions de GES et de la trajectoire climatique de l'ensemble des investissements est réalisée. Une réflexion sur cette base est en cours pour déterminer une trajectoire de réduction des émissions de GES soutenable pour la société de gestion.

Depuis 2022, Palatine Asset Management réalise une mesure de l'alignement de ses portefeuilles ISR à l'Accord de Paris selon le scénario « Well-below 2°C ». Cette mesure a été élargie à l'ensemble des actifs de la société de gestion au cours de l'année 2023.

Des objectifs à court, moyen et long terme pour aligner les investissements de la société de gestion ont été définis en 2022.

OBJECTIFS COURT TERME - 2022 / 2024

➤ **Objectif 1 : Former l'ensemble de l'équipe de gestion à l'ESG.**

⇒ Avancement 31/12/2024 : **Objectif atteint**. L'équipe de gestion est formée à l'ESG a minima par le Groupe BPCE et la Banque Palatine dans le cadre du plan de formation continue Groupe, et en particulier au travers de formations dédiées à l'extra-financier. Par ailleurs, en 2024, l'intégralité des membres de l'équipe de gestion a obtenu la Certification AMF Finance durable ou le CFA ESG.

➤ **Objectif 2 : Mettre à disposition de l'ensemble des gérants de produits ISR les empreintes carbone, les intensités carbone et les trajectoires de température de leur portefeuille.**

⇒ Avancement 31/12/2024 : **Objectif atteint**. Au cours de l'année 2023, les intensités carbone ont été ajoutées à notre Portfolio Management System (PMS, outil de gestion de portefeuilles) interne pour faciliter le pilotage de cet indicateur par les gérants. Des alertes quotidiennes sur le respect des contraintes sur les empreintes carbone ont également été mises en place. Depuis 2024, les gérants ont désormais accès, pour chacun des émetteurs de leur portefeuille et de leur univers d'investissement, à la trajectoire de température 2012-2030 fournie par S&P conformément au Paris Alignment.

➤ **Objectif 3 : Améliorer notre couverture en matière de données carbone**

⇒ Avancement 31/12/2024 : **Objectif atteint**. Les émetteurs investis dans les fonds et présents dans les univers d'investissement sont très largement couverts en données carbone, et notamment les fonds labélisés ISR dont plus de 90% de leurs investissements sont couverts en données Carbone.

- **Objectif 4 : Adopter une stratégie d'exclusion du gaz et du pétrole.**
 - ⇒ Avancement 31/12/2023 : **Objectif atteint**. Une politique d'exclusion du pétrole et du gaz a été adoptée en avril 2023. Elle s'appuie sur la liste upstream de l'ONG Urgewald.
- **Objectif 5 : Renforcer notre stratégie d'exclusion du charbon.**
 - ⇒ Avancement 31/12/2025 : **Objectif atteint**. Depuis 2023, nous avons durci notre politique d'exclusions des valeurs impliquées dans le charbon thermique. Le pourcentage de chiffre d'affaires maximum lié au charbon est passé de 20% en 2022 à 10% en 2023. Depuis 2025, ce pourcentage a encore été abaissé pour les fonds de la gamme disposant du Label ISR, il est de 1%.
- **Objectif 6 : Renforcer l'engagement sur la transparence en matière de données carbone.**
 - ⇒ Avancement 31/12/2024 : **Objectif atteint**. Le taux d'engagement des émetteurs investis au sein du portefeuille a fortement progressé. Le sujet de la réduction des émissions de gaz à effet de serre est l'un des premiers sujets d'engagement.

OBJECTIFS MOYEN TERME – 2025 / 2030

- **Objectif 7 : Renforcer la prise en compte des trajectoires de température dans la sélection des valeurs de nos portefeuilles ISR.**
 - ⇒ Avancement 31/12/2025 : **Objectif atteint**. Les gérants sont dorénavant sensibilisés aux trajectoires de température de leur émetteurs (cf. objectif 2). Une analyse des plans de transition des émetteurs investis dans les produits de la gamme disposants du Label ISR a également été mise en place avec des objectifs associés.
- **Objectif 8 : Exclure de nos investissements ISR les sociétés ayant des trajectoires de température supérieures à 3°C.**
 - ⇒ Avancement 31/12/2025 : **Objectif en cours**. Les gérants sont dorénavant sensibilisés aux trajectoires de température de leur émetteurs (cf. objectif 2&7). Pour autant, Palatine Asset Management s'est pour l'instant concentré sur la mise en place de la délégation de sa gestion aux auprès d'Ostrum, la sélection d'un nouveau fournisseur de données ESG (MSCI vs Moody's), des nouvelles exigences en matière de réglementation européenne et du nouveau référentiel du label ISR.

- **Objectif 9 : Publier la trajectoire de température de nos produits ISR.**
 - ⇒ Avancement 31/12/2024 : **Objectif atteint**. La trajectoire de température de nos fonds est publiée dans ce présent rapport pour la société de gestion et tous les fonds articles 8 et 9 d'après la réglementation SFDR (cf. 6-C).
- **Objectif 10 : Rejoindre une coalition d'investisseurs engagée pour une trajectoire de réduction des émissions carbone alignée à l'Accord de Paris.**
 - ⇒ Avancement 31/12/2025 : **Objectif à démarrer**. Pas d'avancement significatif en 2025.

OBJECTIFS DE LONG TERME – 2030 / 2050

- **Objectif 11 : Investir uniquement dans des entreprises ayant défini une trajectoire d'alignement à l'Accord de Paris.**
 - ⇒ Avancement 31/12/2025 : **Objectif en cours**. Afin de répondre aux exigences renforcées du référentiel V3 du Label ISR, Palatine Asset Management a développé une méthodologie propriétaire pour l'analyse des plans de transition des entreprises en portefeuille. Cet outil interne nous permet d'évaluer non seulement les ambitions climatiques des sociétés, mais aussi la crédibilité et la faisabilité de leur stratégie de décarbonation. En complément, nous avons mis en place des indicateurs de suivi spécifiques qui nous permettent de mesurer la progression réelle de ces entreprises et d'alimenter notre dialogue actionnarial.
- **Objectif 12 : Aligner tous nos portefeuilles sur une trajectoire de température inférieure à 2°C**
 - ⇒ Avancement 31/12/2025 : **Objectif à démarrer**. Pas d'avancement significatif en 2025.

B. MÉTHODOLOGIE UTILISÉE

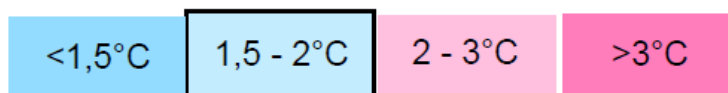
Palatine Asset Management évalue l'alignement de la stratégie d'investissement avec l'Accord de Paris des émetteurs et de ses portefeuilles à l'aide de l'approche GDA de la méthodologie « Paris Alignment » du fournisseur de données S&P (Trucost). Cette méthodologie évalue l'alignement d'un émetteur aux objectifs de l'Accord de Paris qui vise à limiter le réchauffement climatique en-dessous de 2°C par rapport aux niveaux de température de l'époque préindustrielle. Au regard de données historiques, cette approche permet non seulement de dresser un état sur l'alignement actuel de l'entreprise au regard de ses émissions GES passées, mais elle permet aussi de présenter une démarche d'évaluation de la transition à partir de données prospectives qui examinent l'adéquation des réductions d'émissions GES au fil du temps pour répondre à un Budget carbone 2°C. En d'autres termes, cette méthodologie permet, année par année, d'identifier l'ampleur des réductions d'émissions GES à réaliser d'ici 2030 pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris : en comparant les émissions GES totales du portefeuille (réelles ou estimées) de 2012 à 2030 par rapport au nombre maximum d'émissions GES pour être aligné aux Accords de Paris, sont calculées les émissions GES que le portefeuille émet en excès ou en-dessous de sa trajectoire d'alignement. Un résultat négatif signifie donc que le portefeuille est aligné sur le scénario, alors que, à l'inverse, un résultat positif fait ressortir un excédent d'émissions GES. Sur la base de ce résultat, cette méthodologie permet de définir des intervalles de température : <1,5°C, 1,5°C – 2°C, 2°C - 3°C, ...

Les données d'émissions GES sont exprimées, par émetteur, en équivalent tonnes de CO2. Ces données sont sectorisées (classification GICS) et pour certains émetteurs elles sont modélisées/extrapolées.

Palatine Asset Management évalue l'alignement de ses investissements avec l'Accord de Paris pour tous ses fonds article 8 ou 9 au sens de la SFDR.

C. RÉSULTATS

Les investissements de Palatine Asset Management au 31/12/2025 sont sur la trajectoire de température suivante :



Des mesures d'alignement ont également été prises pour nos produits intégrant des critères ESG dans leur gestion au 31/12/2025 :

Fonds ISR		Trajectoires de température			
Gestion ISR - labellisée	Palatine Europe Sustainable Employment	<1,5°C	1,5 - 2°C	2 - 3°C	>3°C
	Palatine Planète	<1,5°C	1,5 - 2°C	2 - 3°C	>3°C
	Conservateur Emploi Durable	<1,5°C	1,5 - 2°C	2 - 3°C	>3°C
	Palatine Entreprises Familiales	<1,5°C	1,5 - 2°C	2 - 3°C	>3°C
	Palatine Monétaire Court Terme	<1,5°C	1,5 - 2°C	2 - 3°C	>3°C
	Palatine Monétaire Standard	<1,5°C	1,5 - 2°C	2 - 3°C	>3°C
Gestion ISR	Palatine France Small Cap	<1,5°C	1,5 - 2°C	2 - 3°C	>3°C
	Palatine France Mid Cap	<1,5°C	1,5 - 2°C	2 - 3°C	>3°C
	Palatine Global Bonds	<1,5°C	1,5 - 2°C	2 - 3°C	>3°C
	Palatine Opportunités 6 – 12 mois	<1,5°C	1,5 - 2°C	2 - 3°C	>3°C
	Palatine Optimum 1 – 3 ans	<1,5°C	1,5 - 2°C	2 - 3°C	>3°C
	Palatine Conviction Crédit 3 – 5 ans	<1,5°C	1,5 - 2°C	2 - 3°C	>3°C
	Palatine Amérique	<1,5°C	1,5 - 2°C	2 - 3°C	>3°C
	Palatine Ambition Rendement 2026	<1,5°C	1,5 - 2°C	2 - 3°C	>3°C
	Palatine Ambition Rendement 2027	<1,5°C	1,5 - 2°C	2 - 3°C	>3°C

D. UTILISATION DES INDICES DE REFERENCE « ACCORD DE PARIS » POUR LES FONDS INDICIELS

Palatine Asset Management ne gère pas de fonds indiciels, la société n'est pas concernée par cette section.

E. ROLE ET USAGE DANS LA STRATEGIE ESG

L'évaluation de l'alignement de nos produits avec les objectifs internationaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre nous permet de mesurer l'efficacité de notre stratégie d'intégration du changement climatique dans notre gestion. Cette intégration se fait à travers cinq principaux axes, tous liés aux émissions de carbone considérées dans la méthodologie d'évaluation de l'alignement de nos produits avec les objectifs internationaux.

Ces cinq axes sont les suivants :

- 1- Intégration des aspects climatiques dans l'analyse ESG : Les émissions de carbone et les trajectoires de décarbonation des sociétés, utilisées dans l'évaluation de l'alignement de nos portefeuilles avec l'Accord de Paris, sont également prises en compte dans la notation ESG des entreprises.
- 2- Réduction de nos investissements dans des actifs fortement carbonés : Palatine Asset Management a mis en place une politique d'exclusion du charbon thermique depuis 2021, complétée par une politique d'exclusion du pétrole et du gaz depuis avril 2023. Ces deux politiques sont régulièrement renforcées depuis leur mise en place.
- 3- Prise en compte des principales incidences négatives : Toute la gamme de produits visant à réaliser un investissement durable au sens de la SFDR prend en considération les principales incidences négatives des entreprises dans lesquelles ils investissent. Parmi les incidences négatives prises en compte, six sont liées au climat.
- 4- Considération des risques liés au changement climatique dans la gestion, notamment les risques physiques (événements climatiques extrêmes pouvant impacter la valeur des actifs physiques d'une société) et de transition (impacts financiers incertains résultant de la mise en place d'un modèle économique à faible émission de carbone).
- 5- Analyse des plans de transition : Les produits financiers disposant du Label ISR procèdent à une analyse du plan de transition des sociétés investies. Un minimum de 15% de sociétés ayant un plan de transition crédible doit être investi.

F. CHANGEMENTS LIES A LA STRATEGIE D'ALIGNEMENT AVEC L'ACCORD DE PARIS

L'année 2025 s'est déroulée sans changement significatif par rapport à 2024.

G. ACTIONS DE SUIVI

Les indicateurs climatiques sont suivis quotidiennement par les gérants et analystes ESG, ainsi que par l'équipe de Contrôle & Risques pour les indicateurs contraignants. Ils sont publiés trimestriellement pour l'ensemble des produits intégrant une gestion ISR.

H. FREQUENCE DE L'EVALUATION

Palatine Asset Management évalue annuellement l'alignement de tous ses investissements aux objectifs internationaux. Cette évaluation est renouvelée chaque année afin de suivre les progrès dans le temps et de renforcer le suivi de cette mesure à l'échelle des portefeuilles ISR.

7- STRATEGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIES A LA BIODIVERSITE

A. RESPECT DES OBJECTIFS DE LA CONVENTION SUR LA BIODIVERSITE (1992)

Au 31/12/2025, Palatine Asset Management ne dispose pas encore d'une stratégie de réduction de sa pression sur la biodiversité avec un objectif chiffré à horizon 2030. Pour autant, depuis 2023, Palatine Asset Management mesure l'empreinte de ses investissements sur la biodiversité. Palatine Asset Management souhaite publier prochainement une stratégie de réduction de sa pression sur la biodiversité qui se devra d'être à la fois ambitieuse et cohérente avec les contraintes d'investissement existantes.

L'objectif est de parvenir à mesurer la réalisation des politiques de la société de gestion relatives aux objectifs définis par la Convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992.

Pour rappel, les 3 principaux objectifs définis par cette convention sont :

- La conservation de la biodiversité,
- L'utilisation durable de ses composants,
- Le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles qui y sont associées.

B. CONTRIBUTION A LA REDUCTION DES PRINCIPALES PRESSIONS SUR LA BIODIVERSITE

Dans la continuité des efforts réalisés et des moyens déployés depuis 2022, Palatine Asset Management a progressé dans sa démarche de contribution à la réduction des principales pressions sur la biodiversité durant l'exercice 2025, sans pour autant être encore en mesure d'évaluer ses contributions à la réduction des principales pressions sur la biodiversité.

Depuis fin 2022, Palatine Asset Management a défini des objectifs à court, à moyen et à long termes pour piloter et améliorer progressivement son impact sur la biodiversité. Au 31/12/2025, Palatine Asset Management rend compte de son avancement sur ces différents objectifs.

Pour rappel, les objectifs à court terme définis fin 2022 étaient orientés sur le déploiement d'un système de mesure de l'impact des investissements de Palatine Asset Management sur la biodiversité d'une qualité suffisante pour pouvoir être utilisé comme outil de pilotage des stratégies de gestion. Dans un horizon de temps plus long, Palatine Asset Management s'était fixé comme ambition de définir des objectifs de réduction de ses pressions sur la biodiversité pour tendre vers le niveau de pression le plus faible possible.

OBJECTIFS DE COURT TERME

- **Objectif 1 : Signer un contrat de long terme avec un fournisseur de données spécialisées sur la biodiversité pour mesurer l'alignement de notre stratégie avec les objectifs internationaux de réduction de la pression sur la biodiversité.**

- ⇒ Avancement 31/12/2024 : **Objectif atteint**. Palatine Asset Management a identifié le prestataire Iceberg Data Lab et a souscrit, début 2024, à deux types de données : le *Corporate Biodiversity Footprint* et le *Dependency Score*. Ces données permettent de mesurer l'impact des investissements sur la biodiversité et la dépendance des sociétés investies à la biodiversité.
- **Objectif 2 : Nouer un partenariat avec une coalition d'investisseurs pour promouvoir une meilleure transparence sur les indicateurs de biodiversité et une plus grande intégration de ces derniers au sein des processus de prise de décisions financières.**
 - ⇒ Avancement 31/12/2025 : **Objectif atteint**. Dans le cadre de notre veille stratégique sur les enjeux de durabilité, Palatine Asset Management a identifié la perte de biodiversité comme un risque systémique majeur pour les portefeuilles d'investissement. C'est pourquoi nous avons décidé de soutenir activement l'initiative "Spring" des PRI, un engagement actionnarial international visant à inverser la perte de biodiversité d'ici 2030. En devenant "endorser" de cette initiative, nous participons à un effort collectif pour améliorer les pratiques des entreprises sur cet enjeu critique, avec le double objectif de protéger la valeur à long terme de nos investissements et de générer un impact positif pour l'environnement.
 - ⇒ Avancement 31/12/2024 : **Objectif atteint**. Depuis plusieurs années, Palatine Asset Management a intégré la préservation de la biodiversité dans sa méthodologie d'analyse qualitative des émetteurs à travers la mesure et le suivi d'indicateurs environnementaux afférents (émissions de GES, pollution, gestion des déchets, ...) qui ont une influence significative sur la biodiversité. Par ailleurs, Palatine Asset Management dialogue avec les émetteurs sur le thème de la biodiversité lorsque celui-ci est significatif pour l'entreprise.
- **Objectif 4 : Engager 20 entreprises sur la thématique de l'eau.**
 - ⇒ Avancement 31/12/2024 : **Objectif atteint**. Depuis plusieurs années, notre politique d'engagement actionnarial se concentre sur deux thématiques prioritaires : la gestion de l'eau et le management des seniors. En conséquence, lors de nos rencontres avec les entreprises, dès lors que l'un de ces deux enjeux est identifié comme significatif pour leur secteur, nous lui dédions systématiquement une partie de nos échanges. Cette approche ciblée nous permet de mener un dialogue plus approfondi, de mieux évaluer les pratiques des entreprises et d'exercer une influence plus constructive."

OBJECTIFS DE MOYEN TERME

- **Objectif 5 : Définir une méthodologie d'intégration des pressions sur la biodiversité dans les décisions d'investissement.**
 - ⇒ Avancement 31/12/2025 : **Objectif en cours d'atteinte**. Les gérants disposent des indicateurs *Corporate Biodiversity Footprint* et *Dependency Score* de Iceberg Data Lab pour chacun des émetteurs de leur univers d'investissement et de leur produit financier. Pour autant, compte tenu de la quantité de mesures prises pour répondre aux exigences réglementaires (SFDR, Label ISR notamment) ces derniers mois/années, Palatine Asset Management a jugé trop prématuré d'ajouter une contrainte de gestion supplémentaire basée sur les pressions sur la biodiversité.
- **Objectif 6 : Mener un engagement auprès des sociétés investies pour les pousser à améliorer leurs pratiques. L'objectif est d'avoir plus d'informations sur l'exposition aux zones de biodiversité sensibles des entreprises, leurs impacts sur la biodiversité et les mesures qu'elles mettent en place.**

- ⇒ Avancement 31/12/2025 : **Objectif atteint**. Dans le cadre de son dialogue avec les entreprises, Palatine Asset Management aborde régulièrement la thématique de la biodiversité (émissions de GES, pollution, gestion des déchets, ...) avec les entreprises pour lesquelles cet enjeu est jugé matériel.
- **Objectif 7 : Mener des actions de sensibilisation sur les sujets de biodiversité auprès des collaborateurs de Palatine Asset Management et de ses clients.**
 - ⇒ Avancement 31/12/2025 : **Objectif atteint**. Dans le prolongement des actions menées les années précédentes, des actions de sensibilisation ont été menées auprès de collaborateurs : formations ESG Groupe et certifications ESG externes (portant entre autres sur le sujet de la biodiversité), publication interne de newsletters ESG tous les 15 jours (avec des sujets biodiversité), morning meeting hebdomadaire portant parfois sur la biodiversité, veille quotidienne des analystes ESG, incitation à la mobilité propre (supplément au remboursement des abonnement de transport, subvention achat de vélo électrique, ...
- **Objectif 8 : Définir une trajectoire de réduction des pressions exercées par nos investissements sur la biodiversité.**
 - ⇒ Avancement 31/12/2025 : **Objectif en cours d'atteinte**. Depuis 2024, les gérants disposent des indicateurs *Corporate Biodiversity Footprint* et *Dependency Score* de Iceberg Data Lab pour chacun des émetteurs de leur univers d'investissement et de leur produit financier et sont donc sensibilisés à la réduction des pressions sur la biodiversité (cf. objectifs 1, 3 et 7). Pour autant, compte tenu de la quantité de mesures prises pour répondre aux exigences réglementaires (SFDR, Label ISR notamment) ces derniers mois/années, Palatine Asset Management a jugé trop prématuré de définir dès 2025 une trajectoire de réduction des pressions exercées par nos investissements sur la biodiversité : nous manquons encore de recul sur ces indicateurs pour définir sereinement une trajectoire réaliste et soutenable.

OBJECTIFS DE LONG TERME

- **Objectif 9 : Investir uniquement dans des sociétés dont les pressions sur la biodiversité sont faibles ou neutres ou ayant une trajectoire d'alignement à des stratégies de gestion de la biodiversité ambitieuses.**
 - ⇒ Avancement 31/12/2025 : **Objectif à démarrer**. Pas d'avancement significatif en 2025 (cf. objectif 8).

C. MESURE DE L'EMPREINTE SUR LA BIODIVERSITE

En 2002, la COP sur la biodiversité a convenu de réduire le taux de perte de biodiversité. Pour y répondre, l'unité de mesure **MSA (Mean Species Abundance- Abondance moyenne des espèces)** a été développée conjointement par l'Agence néerlandaise d'évaluation environnementale (PBL), le Centre Mondial de Surveillance de la Conservation de la Nature (WCMC, qui est l'organe en charge de l'évaluation de la biodiversité et du soutien de politiques du Programme des Nations Unies pour l'environnement - PNUE ou UNEP) et l'ONG GRID-Arendal. Le MSA est une métrique exprimée en % qui mesure l'intégrité de la biodiversité. Il compare l'abondance réelle des espèces indigènes dans un écosystème donné avec leur abondance estimée si cet écosystème n'avait pas été perturbé. Il est utilisé dans de nombreuses études scientifiques telles que la Convention sur la diversité biologique

(CBD), le Global Environmental Outlook (GEO) du PNUE et pour les évaluations de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES).

Le **Corporate Biodiversity Footprint (CBF - Empreinte Biodiversité des Entreprises)** mesure la perte absolue de biodiversité causée par les activités annuelles d'une entreprise. La contribution de l'entreprise aux différentes pressions environnementales est prise en compte : l'utilisation des terres par l'occupation ou la transformation des terres, le changement climatique par les émissions de GES, la pollution atmosphérique par les émissions d'oxydes d'azote et de soufre et l'écotoxicité de l'eau douce par la libération de composés écotoxiques. Le CBF est le meilleur proxy disponible pour modéliser l'impact sur la biodiversité. C'est la métrique de référence utilisée par la Convention sur la diversité biologique (CBD) et les Nations Unies (GIEC, IPBES). Le CBF est un indicateur surfacique exprimé en km².MSA (surface x MSA) qui reflète la perte totale équivalente de biodiversité (négatif). Si un score est positif, il reflète une augmentation de la biodiversité, c'est à dire la restauration de la biodiversité de la surface équivalente.

Depuis début 2024, Palatine Asset Management a contractualisé avec le fournisseur de données Iceberg Data Lab la fourniture de la donnée *Corporate Biodiversity Footprint*.

Pour l'ensemble des investissements de Palatine Asset Management, l'empreinte sur la biodiversité au 31/12/2025 est la suivante :

	Corporate Biodiversity Footprint Indicator Enterprise Value (km².MSA/MEuro)	Couverture
Total des actifs Palatine AM	-0,29	68,21%

Pour les fonds ayant une gestion ISR, leur empreinte sur la biodiversité au 31/12/2025 est la suivante :

Portefeuilles		Corporate Biodiversity Footprint Indicator Enterprise Value (km2.MSA/MEuro)	Couverture (rebasée sur 100%)
Obligataires	Palatine Conviction Crédit 3 – 5 ans	-15,48	64,33%
	BLOOMBERG EURO AGGREGATE CORPORATE 3-5Y	-3,98	66,29%
	Palatine Global Bonds	-0,10	75,56%
	BLOOMBERG EURO AGGREGATE CORPORATE 3-5Y	-3,98	66,29%
	Palatine Optimum Crédit	-0,07	59,21%
	BLOOMBERG EURO AGGREGATE CORPORATE 1-3Y	-6,46	67,54%
	Palatine Opportunité 6-12 mois	-0,07	56,18%
	BLOOMBERG EURO AGGREGATE CORPORATE 1-3Y	-6,46	67,54%
	Palatine Ambition Rendement 2026	-0,10	73,74%
	BLOOMBERG EURO AGGREGATE CORPORATE 3-5Y	-3,98	66,29%
	Palatine Ambition Rendement 2027	-0,07	53,69%
	BLOOMBERG EURO AGGREGATE CORPORATE 3-5Y	-3,98	66,29%
Monétaires	Palatine Monétaire Standard	-0,08	64,44%
	BLOOMBERG EURO AGGREGATE CORPORATE 1-3Y	-6,46	67,54%
	Palatine Monétaire Court Terme	-0,06	65,00%
	BLOOMBERG EURO AGGREGATE CORPORATE 1-3Y	-6,46	67,54%
Actions	Palatine Europe Sustainable Employment	-0,03	100,00%
	EuroStoxx 50	-0,05	98,43%
	Palatine Entreprises Familiales	-0,06	88,89%
	EuroStoxx 50	-0,05	98,43%
	Palatine France Small Cap	ND	ND
	Enternext PEA PME	ND	ND
	Palatine France Mid Cap	-0,06	62,92%
	CAC MID 60	-0,05	69,01%
	Palatine Amérique	ND	ND
	S&P500 ESG	ND	ND
	Conservateur Emploi Durable	-0,03	100,00%
	SBF 120	-6,41	98,31%
	Palatine Planète	-0,04	93,36%
	Univers d'investissement Palatine Planète	-4,85	91,50%

Au regard de cette mesure, nous pouvons constater que les fonds de Palatine Asset Management ont, pour une large partie d'entre eux, une empreinte inférieure à celle de leur indice. Ces résultats encourageants sont en partie dus à la mise en place de politiques d'exclusion contraignantes qui ont permis d'écarter des investissements des émetteurs à fort impact sur la biodiversité.

A. IDENTIFICATION, EVALUATION ET PRIORISATION DES RISQUES ESG

IDENTIFICATION

Consciente de l'urgence climatique et du besoin de réduire l'exposition de ses actifs aux différents risques climatiques, Palatine Asset Management a mis en place une politique d'investissement responsable. L'objectif est de protéger les actifs dont elle a la gestion de ces risques climatiques potentiels mais aussi de participer au financement d'une société plus durable pour faire bénéficier ses clients des opportunités liées au changement climatique.

EVALUATION

L'évaluation des risques ESG se fait par le biais de 2 processus. La notation ESG des valeurs investies permet d'exclure les valeurs dont la notation ESG fait apparaître un risque extra-financier significatif. Le suivi des controverses permet d'exclure les valeurs ayant fait l'objet de controverses majeures au cours des derniers mois ou à risque élevé de controverse.

1- Notation ESG

Pour les émetteurs Corporate, Palatine Asset Management utilise les analyses et les critères de l'agence de notation extra-financière MSCI. Ces analyses s'appuient sur les indicateurs suivants qui composent les piliers E, S et G de la notation :

Piliers	Thèmes	Indicateurs
<i>Environnement</i>	Changement climatique	Emissions carbone, empreintes carbone des produits, financement de l'impact environnemental et vulnérabilité au changement climatique.
	Capital naturel	Stress hydrique, biodiversité et utilisation des sols, et approvisionnement de matières premières.
	Pollution et déchets	Emissions de toxines et déchets, matériaux des packaging et déchets, déchets électroniques.
	Opportunités environnementales	Opportunités dans les technologies vertes, opportunités dans la construction verte, opportunités dans les énergies renouvelables.
<i>Social</i>	Capital humain	Management des ressources humaines, santé et sécurité, développement du capital humain, et respect des droits humains dans la chaîne d'approvisionnement.
	Responsabilités relatives aux produits	Sécurité et qualité des produits, sécurité chimique, garantie financière accordée aux clients, sécurité et confidentialité des données, et investissement responsable.
	Parties prenantes	Approvisionnement controversé, et relation avec les communautés locales.
	Opportunités sociales	Accès à des produits financiers, accès à la santé, opportunités en matière de nutrition et santé.
<i>Gouvernance</i>	Gouvernance d'entreprise	Détention et contrôle, conseil d'administration, rémunérations, et comptabilité.

Comportement d'entreprise	Ethique, et transparence fiscale.
---------------------------	-----------------------------------

Pour les cas spécifiques des entreprises de petite et moyenne capitalisation boursière, la société de gestion s'appuie en complément de MSCI sur [EthiFinance](#). Les critères ESG retenus sont dans ces cas, adaptés à la particularité des petites valeurs, ils couvrent :

- **Gouvernance** : rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance, conduite des affaires, cybersécurité, et gestion des relations avec les fournisseurs.
- **Environnement** : changement climatique, prévention et contrôle de la pollution, utilisation des ressources et économie circulaire, et biodiversité.
- **Social – INTERNE** : conditions de travail, dialogue social, développement des compétences, égalité des chances, diversité & inclusion, et santé & sécurité.
- **Social – EXTERNE** : travailleurs dans la chaîne de valeur et droits humains, communautés et territoires, et consommateurs.

Pour les émetteurs souverains, le SDG Index est établi annuellement par le SDG Transformation Center, ONG partenaire du programme de développement des Nations Unies (UNDP). Cet indice fournit une évaluation des progrès accomplis vers la réalisation des ODD par tous les États membres de l'ONU. Le rapport comprend un score de contribution aux ODD présenté sur une échelle de 0 à 100 qui peut être interprété comme un pourcentage de performance en matière de contribution aux ODD. Par conséquent, la différence entre 100 et le score de contribution aux ODD d'un pays correspond à la distance, en points de pourcentage, qui doit être parcourue pour atteindre une performance optimale des ODD. Le même panier d'indicateurs et des seuils de performance similaires sont utilisés pour tous les pays, afin de générer des scores et des classements comparables. Afin de minimiser les biais liés aux données manquantes, l'ONG ne calcule pas les scores ou classements globaux de contribution aux ODD pour les pays pour lesquels il manque des données sur plus de 20 % des indicateurs. Le SDG Index couvre plus de 160 pays, inclut près d'une centaine d'indicateurs obligatoires ainsi qu'une trentaine d'indicateurs additionnels pour les pays membres de l'OCDE.

2- Suivi des controverses

Palatine AM a mis en place un cadre visant à identifier, analyser, suivre et gérer les controverses liées aux entreprises en portefeuille, afin de maîtriser les risques réputationnels et financiers associés. Dans le cadre de ce processus, l'équipe d'analystes ESG de Palatine Asset Management assure une veille continue pour identifier, dans les plus brefs délais, toute entreprise impliquée dans des controverses majeures. Notre vigilance se porte en particulier sur les violations avérées des grandes conventions internationales sur l'environnement, le respect des droits humains (travail des enfants, esclavagisme, ...), l'éthique des affaires (corruption). De manière plus large, nous surveillons tout événement ou situation susceptible d'avoir un impact négatif significatif sur les parties prenantes de l'entreprise (salariés, clients, environnement et société civile). Le processus d'identification est quotidien et est réalisé sur la base de sources diverses : les controverses relevées et suivies par MSCI, les publications des brokers (Bernstein, Kepler-Cheuvreux, CIC Market Solutions, Oddo BHF, ...), la presse spécialisée (RSEDataNews, L'Usine Nouvelle, ...) et généraliste (Les Echos, La Tribune, ...) et les analyses internes de l'équipe d'analystes ESG.

La matérialité d'une controverse est fonction du degré de gravité de la controverse (porte-t-elle sur une entité isolée ou l'ensemble du groupe, montant de ou des amendes...), de son impact (coûts directs et indirects, ...), du risque de réputation qu'elle représente et de son degré d'impact sur les parties prenantes. L'attitude de la société face à la controverse et son degré de transparence pour la traiter sont également considérés.

Notre processus de gestion des controverses repose sur une analyse systématique et une classification rigoureuse, permettant une réponse proportionnée et dans l'intérêt de nos investisseurs. Toute controverse identifiée est évaluée et catégorisée selon trois niveaux de matérialité. Cette évaluation prend en compte plusieurs facteurs, notamment : **l'ampleur de l'impact, la récurrence des incidents, la qualité de la réponse de l'entreprise et l'exposition aux risques financiers ou de réputation.**

Niveau 1 : Faible : incident isolé, impact limité, mesures correctives mises en place par l'entreprise

Niveau 2 : Modéré : incident significatif susceptible d'affecter la réputation ou la performance financière de l'entreprise

Niveau 3 : Sévère : violation grave ou répétée ou absence de réponse adéquate de l'entreprise.

En fonction du niveau de gravité évalué, un plan d'action spécifique est déclenché. La classification d'une controverse et les actions associées peuvent évoluer dans le temps en fonction des nouveaux développements.

- Faible : maintien de l'émetteur en portefeuille, accompagné d'un suivi régulier
- Modéré : maintien de l'émetteur en portefeuille mais placement sur une liste de surveillance ("watch list"), révision potentielle de la notation ESG de l'entreprise, initiation d'un dialogue ciblé avec l'entreprise pour demander des clarifications et encourager des mesures correctives.
- Sévère : Examen de la situation par le comité ISR, pouvant conduire à l'exclusion de la valeur. En cas d'exclusion, un désinvestissement progressif est mis en œuvre dans les meilleurs délais, tout en respectant l'intérêt supérieur des porteurs de parts. La classification d'une controverse peut évoluer.

Une valeur est automatiquement retirée de la liste de surveillance après une période d'un an, à condition qu'aucune des situations suivantes ne se soit produite durant cette période :

- Une aggravation ou réactivation de la controverse initiale.
- L'apparition d'une nouvelle controverse la concernant, qu'elle soit de nature identique, connexe ou distincte.

Les valeurs controversées faisant l'objet d'un engagement et/ou d'une revue de leur notation ESG, peuvent être conservées si les notes ESG restent en adéquation avec les filtres d'éligibilité des différents portefeuilles. En revanche, si la note ESG présente une dégradation importante entraînant le non-respect des filtres d'éligibilité, la valeur devra être désinvestie dans le délai le plus bref, respectant les intérêts des porteurs.

Les valeurs placées sur la liste d'exclusion peuvent en sortir uniquement par décision du Comité ISR. La liste est fréquemment revue et discutée. Les valeurs qui en sortent sont placées sur la liste de surveillance pendant une période d'un an.

PRIORISATION

Dans le cadre de la gestion des risques ESG, les risques liés au réchauffement climatique ont été identifiés comme étant prioritaires. Ainsi, Palatine Asset Management souhaite aligner ses portefeuilles sur une trajectoire bas-carbone. Cet alignement implique de sélectionner, à l'intérieur d'un secteur ou d'une catégorie d'actifs financiers, les valeurs qui ont mis en œuvre des efforts de décarbonation croissants et suivent une stratégie de décarbonation ambitieuse mais réaliste, requis sur leurs secteurs d'activité.

Pour ce faire, Palatine Asset Management a mis en place une politique d'investissement ESG incluant plusieurs actions directement en lien avec la lutte contre le réchauffement climatique :

- Politiques d'exclusion : Les politiques d'exclusion de Palatine Asset Management couvrent le charbon, les énergies fossiles non conventionnelles (EFNC) et les énergies fossiles conventionnelles (hors charbon). La politique d'exclusion de Palatine Asset Management est consultable sur le site : [Investissement Durable - Palatine Asset Management](#)
- Intégration des critères ESG : Palatine Asset Management intègre les critères ESG sur près de 90% de ses actifs sous gestion. Cette intégration s'accompagne d'une sensibilisation et d'une formation des gérants de fonds aux problématiques ESG.
- Sélectivité ESG : Palatine Asset Management a mis en place une politique d'investissement responsable et de labellisation dans les fonds les plus avancés dans cette démarche.
- Politique d'engagement : Palatine Asset Management rencontre régulièrement les sociétés pour les engager sur les sujets ESG. L'objectif est de les inciter à plus de transparence sur les indicateurs extra-financiers mais aussi à les pousser à améliorer leurs performances dans ces domaines pour un engagement sur le long terme. Par ailleurs, Palatine Asset Management a défini une politique de vote en faveur des décisions favorables à de meilleures pratiques sur les plans environnemental, social, et de gouvernance. La politique d'engagement de Palatine Asset Management est consultable sur le site : [Investissement Durable - Palatine Asset Management](#)
- Analyse des plans de transition : Palatine Asset Management a développé une méthodologie interne d'analyse des plans de transition des sociétés dans lesquelles elle investit. Cette politique est disponible sur le site internet : [Investissement Durable - Palatine Asset Management](#).

B. DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES

Palatine Asset Management reconnaît 4 catégories de risques climatiques majeurs :

- Les risques physiques : Risques financiers incertains qui résulteraient des effets du changement climatique sur les actifs physiques (modification des températures moyennes et régimes de précipitations, augmentation de la fréquence et de la sévérité des événements climatiques extrêmes...).
- Les risques de transition : Les impacts financiers incertains qui résultent des effets de la mise en place d'un modèle économique bas-carbone : augmentation potentielle des prix des émissions de gaz à effet de serre, renforcement des obligations de reporting, réglementation sur des produits ou services existants, modification des comportements des consommateurs, substitution de produits et services existants par des options moins émissives, investissement infructueux dans de nouvelles technologies, coûts initiaux de développement de nouvelles technologies bas-carbone, modification des préférences des consommateurs, stigmatisation d'un secteur, augmentation des commentaires négatifs des parties-prenantes...
- Les risques de dépendance à la biodiversité : Les pressions exercées sur la nature par l'activité humaine modifient les milieux et peuvent créer des risques pour les entreprises (baisse de la fertilité des sols, disparition des abeilles pollinisatrices, disparition d'une espèce végétale ou animale...).
- Les risques de responsabilité : Les impacts financiers incertains résultant d'éventuelles poursuites en justice pour avoir contribué au changement climatique ou pour ne pas avoir suffisamment pris en compte les risques climatiques.

Type de risque	Facteurs de risque associés	Caractéristiques					Zones géographiques concernées	Secteurs économiques concernés
		Temporalité	Exogène ou endogène	Occurrence	Intensité	Horizon		
Risques physiques	Changements climatiques entraînant des coûts d'assurance plus élevés, une augmentation des coûts d'exploitation et de maintenance, un endommagement ou une réduction de l'efficacité des actifs physiques et/ou des infrastructures, une interruption des chaînes d'approvisionnement en amont et en aval, des impacts sur la santé et la productivité des travailleurs, des dépenses d'exploitation et d'investissement supplémentaires.	Actuel	Exogène	Continue (température, niveau de la mer) et ponctuelle (événements climatiques extrêmes)	Moyen et Haute	Court terme	Mondial (concerne toutes les zones géographiques des actifs investis)	Tous (concerne tous les secteurs économiques des actifs investis) mais dans une moindre mesure les prestations de conseil
Risque de dépendance à la biodiversité	Choix d'investissement (zone, secteurs, entreprise), politique publique, comportement des consommateurs, et réchauffement climatique.	Emergent	Exogène et endogène	Continue	Haute	Long terme	Mondial (concerne toutes les zones géographiques des actifs investis)	Matériaux, Industrie, consommation courante, alimentation, santé, services aux collectivités.
Risques de transition	Modification du comportement des consommateurs, renforcement des obligations réglementaires (sortie des véhicules thermiques, la production d'électricité à base de charbon,...) et reporting, augmentation du coût des matières premières, investissement dans des actifs à risque, investissement	Emergent	Exogène et endogène	Continue	Haute	Moyen / long terme	Mondial (concerne toutes les zones géographiques des actifs investis)	Principalement : Energie, Automobile & Transport, Services aux collectivités, Alimentation, Biens de consommation courante et distribution (plastique, froid),

	infructueux dans de nouvelles technologies,...							Immobilier, Exploitation minière
Risques de contentieux ou de responsabilité liés aux facteurs environnementaux	Réputation : suspicion de greenwashing (ONG, média) Financier : multiplication des recours en justice	Actuel	Exogène (suspicion de greenwashing) et endogène (politique d'investissement)	Ponctuel	Moyen	Court terme	Mondial (concerne toutes les zones géographiques des actifs investis)	Tous (concerne tous les secteurs économiques des actifs investis)

C. FREQUENCE DE LA REVUE DU CADRE DE GESTION DES RISQUES

Palatine Asset Management réévalue sa gestion des risques annuellement.

D. PLAN D'ACTION POUR LA PRISE EN COMPTE DES RISQUES ESG

Pour chaque risque de durabilité identifié, Palatine Asset Management a mis en place des politiques de gestion adéquates pour essayer de les minimiser :

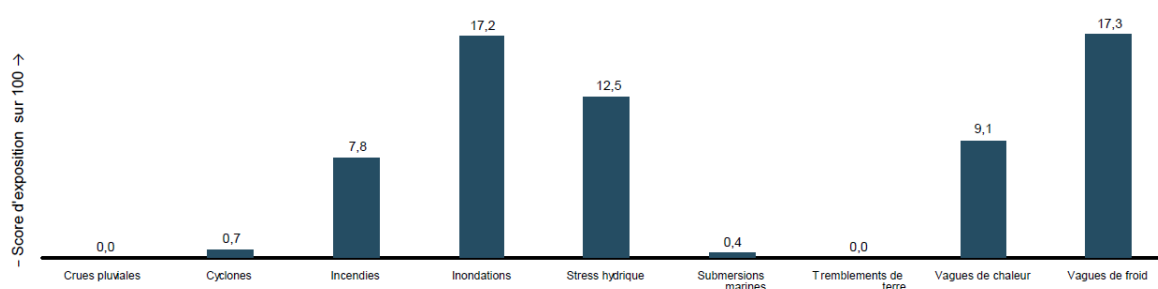
Risque	Plan d'actions
Risques physiques	Mise en place d'une mesure de l'exposition du portefeuille à ce risque pour mieux l'appréhender. Engagement des sociétés détenues sur ces problématiques (eau, biodiversité, réduction des émissions ...). Stratégie d'investissement axée sur les entreprises qui apportent des solutions aux problématiques liées au réchauffement climatique (pollution, raréfaction des ressources, réduction des émissions).
Risque de dépendance à la biodiversité	Mise en place d'une mesure de l'exposition du portefeuille à ce risque pour mieux l'appréhender. Amélioration de l'intégration de données sur la biodiversité dans les processus de gestion. Analyse de la gestion environnementale des sociétés.
Risque de transition	Maintenir une politique d'exclusion des actifs les plus à risques (charbon, pétrole et gaz). Stratégie d'investissement axée sur des entreprises engagées en faveur de la transition juste.
Risque de responsabilité	Démarche transparente (adhésion au code de transparence de l'AFG). Respect des obligations réglementaires de zones exigeantes en matière de finance durable (Europe et France). Suivi des controverses

E. ESTIMATION QUANTITATIVE DE L'IMPACT DES RISQUES ESG

RISQUES PHYSIQUES

Pour mesurer l'exposition de ses investissements aux risques physiques, Palatine Asset Management a utilisé le score d'exposition aux incendies, aux vagues de chaleur ou de froid extrême, aux stress hydriques, aux inondations, à l'élévation du niveau de la mer, ou à des ouragans fournis par S&P (Trucost). Les scores d'exposition sont évalués pour chacun des risques physiques identifiés sur une échelle de 100 points.

Voici les scores d'exposition des investissements de Palatine Asset Management au 31/12/2025 :



La méthodologie de mesure des risques physiques présentée ci-dessus s'appuie sur des données prospectives. Palatine Asset Management fait le choix de présenter les risques à horizon 2050 pour le scénario de réchauffement climatique le plus important. Le choix de l'horizon correspond à la plupart des engagements des entreprises comme des Etats qui sont à échéance 2050. Le niveau de risque le plus important a été retenu car, selon les études menées par le GIEC, le rythme de réchauffement actuel laisse présager un dépassement du seuil des 1,5°C bien avant 2050.

RISQUE DE DEPENDANCE A LA BIODIVERSITE

Palatine Asset Management a identifié le risque de dépendance à la biodiversité. Afin de le mesurer, puis dans un deuxième temps de le piloter, Palatine Asset Management a souscrit aux données de Iceberg Data Lab (IDL), et notamment la donnée *Average High Dependency Score* (score moyen de dépendance). L'*Average High Dependency Score* quantifie l'exposition financière d'une entreprise aux risques liés à la nature. Elle se concentre uniquement sur l'ampleur de la dépendance, indépendamment de la quantification du risque financier. La métrique AHDS est construite en faisant la moyenne des six scores de dépendance les plus élevés pour une entreprise donnée. Cela garantit que les entreprises ayant des dépendances larges mais modérées n'apparaissent pas moins tributaires que les entreprises ayant moins de dépendances mais extrêmes.

Nous utilisons également dans notre analyse la donnée *Revenue Dependency on Ecosysteme Services* (dépendance des revenus aux services écosystémiques) qui quantifie cette exposition en évaluant la part du chiffre d'affaires d'une entreprise dépendant fonctionnellement des services écosystémiques.

Fin 2025, le niveau d'exposition des investissements de Palatine Asset Management selon les métriques présentées ci-dessus était le suivant :

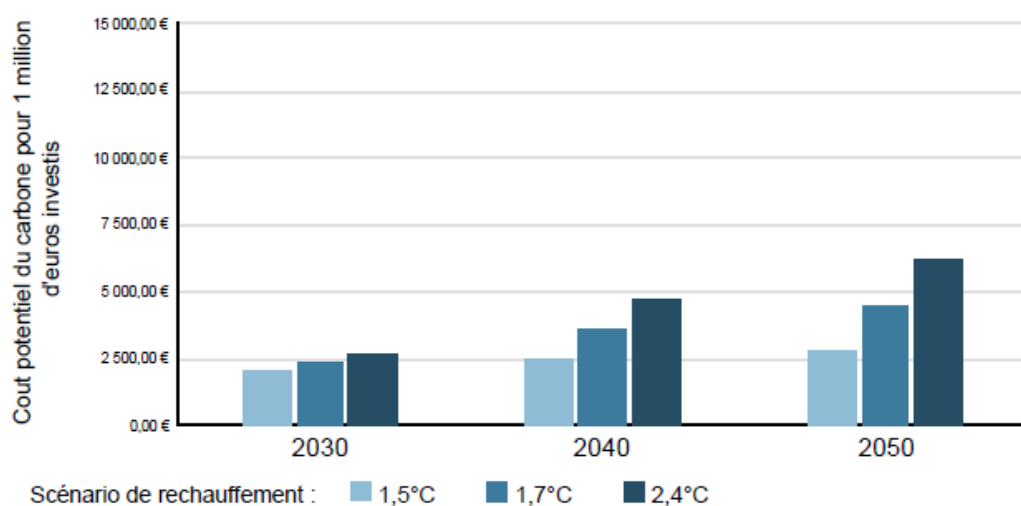
	Valeurs	Couverture
Score de dépendance	73,30	67,92%
Dépendance des revenus (%)	80,20%	67,92%

Pour permettre une appréciation du résultat, les mêmes métriques pour le STOXX 600 fin 2025 étaient les suivantes :

	Valeurs	Couverture
Score de dépendance	72,00	77,85%
Dépendance des revenus (%)	73,99%	77,85%

RISQUE DE TRANSITION

L'exposition de Palatine Asset Management aux risques de transition est mesurée à l'aide d'un coût carbone non anticipé susceptible de remettre en question la rentabilité de certaines activités. Pour chaque entreprise en portefeuille, ce coût carbone non anticipé est déterminé par S&P (Trucost). Il est ensuite attribué à Palatine Asset Management au prorata de son investissement, selon un ratio calculé entre le montant investi dans l'entreprise et sa valeur d'entreprise. La mesure retenue pour estimer cette dernière est l'EVIC (*Enterprise Value Including Cash* – Valeur de l'entreprise incluant les liquidités). Le coût carbone non anticipé attribuable aux investissements effectués par Palatine Asset Management est calculé pour plusieurs scénarios de réchauffement et à différents horizons de temps. Au 31/12/2025, les coûts carbones, selon les différents scénarios et horizons retenus, étaient les suivants :



RISQUE DE RESPONSABILITE

Palatine Asset Management intègre les critères ESG dans près de 90% de ses produits. Elle applique également une politique de suivi des controverses et exclut les valeurs les plus à risque.

F. EVOLUTION DES CHOIX METHODOLOGIQUES

Depuis 2022, Palatine Asset Management publie des métriques concernant les risques physiques et de transition, et depuis 2024, sur la biodiversité. En 2025, le suivi et le calcul des risques physiques restent inchangés. Concernant les risques de transition, Palatine Asset Management a fait évoluer son approche. Précédemment, ils étaient calculés et publiés par typologie de risque (exemples : exploitation pétrolière, sables bitumineux) pour un scénario et un horizon donnés ; désormais, un score agrégé est publié en tenant compte de plusieurs scénarios de réchauffement et à différents horizons. Ce changement a été décidé pour offrir une meilleure visibilité de l'exposition des investissements aux risques de transition. Il permet d'apprécier le risque global à différents horizons et selon différents scénarios.

Engagée dans une démarche de transparence et d'amélioration continue, Palatine Asset Management publie depuis 2022 des indicateurs relatifs aux risques physiques et de transition, un dispositif enrichi depuis 2024 par des métriques dédiées à la biodiversité.

En 2025, si la méthodologie d'évaluation des risques physiques demeure inchangée, le protocole de calcul du risque de transition a fait l'objet d'un changement méthodologique. Historiquement évaluée et publiée par typologie d'activité sectorielle (telles que l'exploitation de sables bitumineux ou de pétrole non conventionnel) pour un scénario et un horizon uniques, l'exposition au risque de transition est désormais appréhendée de manière globale.

Palatine Asset Management publie dorénavant un score de risque de transition agrégé. Cette approche matricielle intègre de manière simultanée plusieurs scénarios de réchauffement climatique et divers horizons temporels, offrant ainsi une vision globale et prospective du risque de transition.

La mesure de notre dépendance à la biodiversité progresse également vers une granularité accrue. Jusqu'alors restituée à travers un indicateur unique, cette dimension est dorénavant publiée sous la forme de deux indicateurs complémentaires :

- Le premier mesure le degré d'exposition aux dépendances écosystémiques ;
- Le second évalue la part du chiffre d'affaires effectivement concernée (dépendance fonctionnelle des revenus).

L'ensemble de ces évolutions méthodologiques vise à offrir une transparence accrue sur l'exposition de nos portefeuilles. L'amélioration continue de ces mesures est une étape indispensable pour mieux appréhender les risques climatiques et environnementaux, afin d'en assurer un pilotage toujours plus robuste et efficace.